

# Les lauréats primés, une tombola gratifie des professionnel des medias



Le Journal de

# NOTRE ÉPOQUE

Journal béninois d'investigation, d'analyse et de publicité  
Récépissé N° : 953/MISPCL/DC/DAI/SCC du 27 Mars 2007 (500fcfa)  
www.notreepoque.bj N° 553 du Mardi 24 Décembre 2024

# VLAVONOU et ses collègues planchent sur l'actualisation



**DISCOURS DE L'ÉTAT SUR LA NATION** P-1  
Texte intégral du message du Président de la République, Patrice TALON

**ACTUALISATION DU CODE DE DÉONTOLOGIE DE LA PRESSE BÉNINOISE** P-2  
L'Assemblée Spéciale informée sur la nouvelle monture

**CHAMPIONNAT NATIONAL AMATEURS SENIORS MOOV AFRICA 2024** P-9  
Le calendrier complet de la phase finale dévoilé !

## DIPLOMATIE

P-3

# Rencontre entre Olushegun Adjadi BAKARI et son homologue malien

## TRUMP - OTAN 2025

P-12

(Tribune d'Oleg Nesterenko Président du CCIE(www.c-cie.eu) (Ancien directeur de l'Institut International de la Reconstruction Anthropologique, ancien directeur de l'MBA))

**LOLO ANDOCHÉ PRÊT-À-PORTER**

AVEC VOTRE CARTE DE FIDÉLITÉ PROFITEZ DES AVANTAGES CHEZ TOUS NOS PARTENAIRES

## TENDANCES ACTUELLES

### Éducation à la citoyenneté au service du développement durable

Il est important de faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et des modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et la contribution de la culture au développement durable.

Les activités du Service de l'éducation jouent un rôle essentiel dans la promotion des valeurs fondamentales du vivre-ensemble : la démocratie, les droits de l'homme et l'Etat de droit, ainsi que dans la prévention des violations des droits de l'homme, qui ont toutes un rôle clé à jouer pour assurer un développement durable et des modes de vie durables.

Dans ce contexte, l'éducation est de plus en plus considérée comme un moyen de défense contre la montée de la violence, du racisme, de l'extrémisme, de la xénophobie, de la discrimination et de l'intolérance.

La prise de conscience croissante du rôle essentiel de l'éducation dans un avenir durable se reflète dans l'adoption de la charte sur l'éducation à la citoyenneté démocratique et l'éducation aux droits de l'homme. La charte est un point de référence important pour tous ceux qui s'occupent d'éducation à la citoyenneté et aux droits de l'homme.

Elle constitue un point de référence et un catalyseur pour l'action publique.

C'est également un moyen de diffuser les bonnes pratiques et d'améliorer les normes sociales et sociétales.

Le développement de la vie sociale et de la citoyenneté Le renforcement et le développement des compétences sociales est constitutif de nos activités.

Il s'agit d'établir un pont entre l'individu et la société, de contribuer, par l'action éducative, à aider la personne à (re)trouver une place grâce à un collectif.

Chacune des activités menées permettent de dynamiser la vie collective, d'ouvrir de nouvelles portes pour favoriser les relations avec l'environnement social.

Elles permettent la rencontre mais aussi favorisent la transformation à travers l'expression et l'apprentissage de compétences sociales, culturelles, citoyennes avec également, dans certains cas, une visée thérapeutique.

Le partage des temps de loisirs à des fins thérapeutiques participe au rapprochement entre citoyens.

Le développement de la vie sociale invite donc chacun à expérimenter la relation à l'autre et la société, à trouver les ressources qui permettent à tous de devenir des citoyens par la reconnaissance de l'autre et des institutions.

Préparé pour vous : par Ohmar I ASSOUMA

## ACTUALISATION DU CODE DE DÉONTOLOGIE DE LA PRESSE BÉNINOISE\$ L'Assemblée Spéciale et l'ODEM accordent leurs violons sur la nouvelle mouture



Les membres de l'Assemblée Spéciale des Unions des Professionnels des Médias (A S.) et les Conseillers de l'Observatoire de la Déontologie et de l'Ethique dans les médias (ODEM) ont travaillé en parfaite synergie les 18, 19 et 20 décembre 2024 à Grand-Popo pour consolider le contenu de la nouvelle mouture du code de déontologie de la presse béninoise.

Cet atelier est soutenu par le projet MEDIA B, financé par l'Union européenne et mis en œuvre par un consor-

tium d'ONG dont le chef de file est l'ONG internationale WEWORLD.

La rencontre de Grand-Popo s'inscrit dans la droite ligne du processus d'actualisation participative et inclusive de ce bréviaire de la Presse Béninoise. Elle a permis aux membres de l'Assemblée Spéciale et aux conseillers de l'ODEM d'étudier et d'intégrer au document, en cours de finalisation, les divers amendements formulés par les journalistes dans les ateliers départementaux et d'y apporter leurs touches professionnelles.

Le document ainsi élaboré en bonne intelligence avec toutes les parties prenantes sera transmis officiellement à l'Assemblée Spéciale pour

adoption par les journalistes et les patrons de presse qui prendront connaissance de la version finale et qui seront sollicités pour marquer leur pleine adhésion.

Il sera édité en français et en langues nationales puis vulgarisé sous le leadership éclairé de l'Assemblée Spéciale. Le Bénin aura alors l'un des codes les plus futuristes et les plus inclusifs de déontologie et d'éthique dans les médias, parce qu'il s'est enrichi des codes actualisés de tous les horizons.



## DISCOURS DE PATRICE TALON CE VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2024 SUR L'ÉTAT DE LA NATION UNE RHÉTORIQUE EN TROMPE L'ŒIL, CAPTIVE DE L'HUBRIS ET QUI FERAIT PÂLIR CALIGULA.



**V**ous êtes bien nombreux à solliciter mon examen du fameux discours sur l'État de la Nation prononcé par Patrice TALON.

Il est vrai que, d'une part, je m'efforce de me remettre petit à petit de la disparition, ô combien dévastatrice du Vice - Président du Parti Restaurer l'Espoir ( RE ), l'Honorable Jules GNAVO, disparition subite survenue le 09 Novembre 2024. Mais en réalité et d'autre part, je n'aime plus écouter les discours politiques de Patrice TALON car ne m'ins-

pirant plus depuis, aucun crédit ni moral ni d'intérêt national. Cependant, parce que vous insistez toujours, je vous ferai part sous peu de mon examen approfondi et sans complaisance à propos.

Vous connaissez mon mode opératoire et je ne pense pas y déroger en ce qui concerne ce que chacun devra tenir et surtout retenir de Patrice TALON dans l'enceinte de l'Assemblée Nationale ce jour vendredi 20 décembre 2024.

En attendant la publication de ma dissection technique et politique sur sa rhétorique ostensiblement captive de l'hubris, je vous sers ce petit condensé sur un certain CALIGULA connu des anciens.

Je demande aux plus jeunes de parcourir un peu outre ce CALIGULA, l'autre empereur fou de cruauté, NÉRON...

Pour le moment et pour ceux qui ont la paresse des leçons de l'histoire, je vous offre en médi-

tation préparatoire cet extrait : « Au final, Caligula est vraiment l'empereur le plus fou de tous. Pourtant son règne avait bien commencé, il était aimé par son peuple mais Caligula changea un jour et il devint le tyran qu'il était. Cela est probablement dû à un problème psychologique ou à un choc qu'il a reçu. » Cedric ASTIER, Empire des Monnaies, Les 5 empereurs romains les plus fous, Blog, 19 Sept. 2020.

À très bientôt.

Candide A M AZANNAÏ,  
Ancien Ministre,  
Président du Parti Restaurer l'Espoir ( RE ),  
Coordonnateur National de la Résistance Nationale ( RN )  
#####

Recrutement multipostes pour le compte de la Société Immobilière et d'Aménagement Urbain (SImAU)

## RECRUTEMENT MULTIPOSTES POUR LE COMPTE DE LA SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ET D'AMÉNAGEMENT URBAIN (SImAU)



Pour la conduite efficace de ses projets, la Société Immobilière et d'Aménagement Urbain (SImAU) recrute pour sa Direction Générale à Cotonou, les profils suivants :

1- Directeur des Marchés et Approvisionnements ;

2- Directeur de la Gestion Immobilière ;  
3- Chargé (e) de Communication et Marketing ;  
4- Responsable Gestion Locative ;  
5- Responsable Gestion Immobilière Multiservice ;  
Les fiches de poste sont disponibles sur le site web de la SImAU : [www.simaubenin.com/recrutements](http://www.simaubenin.com/recrutements)

DOSSIER DE CANDIDATURE :  
Postulez en ligne sur le site

web de la SImAU en joignant une lettre de motivation, un curriculum vitae détaillé, les copies du diplôme et des attestations et/ou certificats de travail, le tout en un seul fichier PDF.

NB : Seuls les candidats présélectionnés seront contactés pour la suite du processus.

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS :Dimanche 05 janvier 2025 à minuit



Journal béninois d'investigation, d'analyse et de publicité  
Récépissé N° : 953/MISPCL/DC/DAI/SCC du 27 Mars 2007

Édité par GEEK BENIN

### Directeur Général et de publication

Prudence SEKODO  
95814065

### Conseillers éditoriaux

Léon KOBOUDE  
Luc Aimé DANSOU

### Directeur de la rédaction

Hervé Prudence HESSOU

### Secrétaire de Rédaction

Flavien ATCHADE

### Rédaction

Flavien ATCHADE

Yves LOKOSSOU

Karimath Lawani

Prudence SEKODO

### Desk Sport

Gaël HESSOU

Aubin Monge BANKOLE

Rogério APLOGAN

### Correspondant

Kanon NONDICHAO (Abomey)

Aristide ABIDJO (Lomé)

### Service Commercial

Sidoine YEHOUESSI

(95 814 065)

## Diplomatie

## Rencontre entre Olushegun Adjadi BAKARI et son homologue malien



contre a permis de traiter de plusieurs dossiers importants soumis au Conseil des Ministres par les Institutions et Organes de l'Union, notamment la BCEAO et la BOAD. Objectif : renforcer la marche de l'intégration régionale.

Échanges entre Olushegun Adjadi BAKARI et Abdoulaye DIOP

Les membres du Conseil des Ministres statuaire de l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) ont tenu le vendredi 20 décembre 2024 à Bamako (Mali), leur session ordinaire. En marge de la rencontre, le Ministre des Affaires étrangères, Monsieur Olushegun Adjadi BAKARI a eu des échanges avec son homologue malien, Monsieur Abdoulaye DIOP.

La Session de Bamako est la dernière au titre de l'année 2024 du Conseil des Ministres de l'UEMOA. Présidée par Adama COULIBALY, Ministre des Finances et du Budget de la Côte d'Ivoire, et président du Conseil, la ren-

En marge des travaux de la session du Conseil des Ministres de l'UEMOA, le chef de la diplomatie béninoise, a rencontré son homologue malien. Messieurs Olushegun Adjadi BAKARI et Abdoulaye DIOP ont eu des échanges au cours desquels, ils ont réaffirmé leur engagement à renforcer les liens séculaires entre les peuples du Bénin et du Mali, quels que soient leurs choix d'organisations politiques.

Au cours de sa sortie médiatique, le lundi 16 décembre 2024, après le 66ème Sommet de la CEDEAO, le Ministre des Affaires étrangères béninois avait souligné les grandes conclusions issues

de cette rencontre statutaire des Chefs d'État et de Gouvernement, membres de la CEDEAO.

Selon le Ministre Olushegun Adjadi BAKARI, la Conférence a pris acte de la décision du Mali, du Burkina-Faso et du Niger de se retirer de l'Organisation, mais maintient la porte ouverte aux discussions durant une période de six mois. Les Chefs d'État veulent aussi s'assurer que ce départ des trois pays frères, n'impacte pas ou impacte le moins possible les populations, a-t-il ajouté.

Le Bénin qui s'aligne sur cette position entend respecter le choix de ces trois États souverains, mais travaillera à maintenir et dynamiser les relations séculaires entre leurs peuples. C'est ce que souligne le Ministre des Affaires étrangères, après ses échanges avec son homologue malien, Abdoulaye DIOP, à qui il a témoigné sa gratitude au terme de la rencontre.

## APRÈS LA DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CES ET DES MINISTRES CONSEILLERS

L'UP LE RENOUVEAU ENTRETIENT SES REPRÉSENTANTS POUR MIEUX ACCOMPAGNER LE PRÉSIDENT TALON  
(Le président Joseph Djogbénu exhorte à l'excellence et à la fidélité aux valeurs du parti)



Dans la perspective de mieux accompagner les réformes du Président Patrice Talon, la Haute Direction Politique (HDP) de l'Union Progressiste le Renouveau (UP le Renouveau) a réuni, ce Lundi 23 Décembre 2024, au siège annexe du parti à Cotonou, ses membres récemment nommés au Conseil Économique et Social (CES) ainsi que ses ministres conseillers auprès du Chef de l'État. Cette rencontre, dirigée par le Président Joseph Fifamin Djogbénu, visait à les sensibiliser sur leurs missions et les attentes du parti à travers leurs actions.

Un mandat sous le sceau du progressisme

Dans ses mots introductifs à l'ouverture de la séance, le président Joseph Djogbénu a exprimé sa fierté face à la reconnaissance des compétences des membres du parti, désormais investis dans ces hautes fonctions. « Vos nominations traduisent la confiance du Chef de l'État, mais aussi celle de

notre parti qui vous confie la mission de défendre les valeurs progressistes et de servir avec dévouement la République. Vous êtes l'image de notre engagement politique au service du peuple », a-t-il affirmé.

Par la suite, le Président de l'UP le Renouveau a insisté sur la nécessité d'une représentation fidèle des idéaux du parti, tout en rappelant l'importance de leur rôle dans le cadre des grandes réformes engagées par le gouvernement. « Vous devez être des relais efficaces et des artisans infatigables du progrès. Il s'agit de travailler avec rigueur, intégrité et loyauté afin d'apporter des contributions pertinentes et constructives à l'œuvre collective », a-t-il souligné.

Un appel à la responsabilité et à l'unité

Au-delà des félicitations, Joseph Djogbénu a rappelé l'importance de l'unité et de la discipline dans la réalisation des objectifs du parti. La Haute Direction Politique les a encouragés à œuvrer en synergie avec les autres institutions et leurs autres collègues pour le bien-être des Béninois, tout en restant fidèles aux principes

fondamentaux de l'UP le Renouveau.

\*Une stratégie proactive pour 2025\*

Cette rencontre illustre bien la volonté de l'Union Progressiste le Renouveau de consolider sa position dans l'échiquier politique national et de jouer un rôle de premier plan dans l'accompagnement des réformes du gouvernement. Elle s'inscrit également dans une démarche proactive visant à préparer le terrain pour une année 2025 décisive, marquée par de nouveaux défis politiques et sociaux.

Il faut signaler que cette réunion a été l'occasion pour la Haute Direction Politique de réitérer son engagement à soutenir ses représentants dans leurs fonctions et à garantir un alignement parfait avec les ambitions de l'Union Progressiste le Renouveau.

Avec cette mobilisation, le parti confirme son rôle central dans la transformation politique et économique du Bénin, et réaffirme sa détermination à défendre les intérêts des citoyens avec responsabilité et audace.

## Editorial

## CE QUE JE PENSE !



2026 ! Les élections générales de 2026 s'annoncent comme un tournant majeur dans l'histoire politique de notre pays. Les Béninois seront convoqués aux urnes pour élire successivement les députés pour la 10e législature de l'ère du renouveau démocratique, les conseillers communaux et municipaux, et enfin l'élection du Président de la république. Avec l'alignement des mandats, tous ces élus gouverneront de 2026 à 2031. Les élections qui consacreront leurs mandats interviennent dans un contexte marqué par des défis sécuritaires et démocratiques régionaux. Pour le Bénin, qui se veut un modèle de stabilité et de démocratie en Afrique de l'Ouest, ces échéances électorales représentent une occasion cruciale pour réenchanter un rêve cher au peuple béninois : le bien être par la démocratie. Il s'agira, surtout, de poursuivre les réformes nécessaires au rayonnement et à l'attractivité de notre pays. Dans cette perspective, quatre enjeux centraux de l'échéance 2026 retiennent notre attention : la stabilité nationale, l'alternance démocratique, l'alternance politique, et les priorités des futurs gouvernants.

1. La stabilité nationale face aux défis régionaux

La stabilité est de loin le premier enjeu pour notre pays. Dans un contexte où le Sahel est confronté à des crises sécuritaires et politiques sans précédent, la stabilité du Bénin constitue un bien collectif à préserver et protéger par nous tous. Les menaces transfrontalières, la montée de tensions internes dans certains pays voisins et les défis liés aux migrations renforcent l'urgence pour le Bénin de demeurer un îlot de stabilité. Cela exige une responsabilité des partis politiques à la hauteur de l'enjeu. Toutes tendances confondues, les acteurs politiques doivent éviter les discours incendiaires et les actions susceptibles de fragiliser la paix et la cohésion nationale. En 2026, l'ensemble des acteurs impliqués dans le processus électoral doit placer l'intérêt supérieur de la nation au-dessus des intérêts partisans, afin de garantir un environnement apaisé indispensable pour des élections libres. La responsabilité des citoyens, notamment par le choix de dirigeants engagés pour la paix et la stabilité, sera également déterminante. La stabilité (politique, institutionnelle, sociale, etc.) du Bénin sera un socle essentiel pour préserver ses acquis démocratiques et son modèle de gouvernance. Le dialogue, la tolérance et la concertation doivent être au cœur des stratégies politiques pour éviter les divisions et promouvoir une vision collective tournée vers l'avenir.

2. L'alternance démocratique : un impératif républicain

Après deux mandats constitutionnels, le président Patrice Talon devra passer la main, conformément aux principes démocratiques et aux dispositions de la Constitution. Cette alternance démocratique constitue l'un des piliers de la vitalité de toute démocratie moderne. Depuis le renouveau démocratique de 1990, le Bénin a su faire preuve de maturité dans la gestion de ses transitions

démocratiques. Les élections de 2026 offrent ainsi une occasion de perpétuer cette tradition en réaffirmant le caractère exemplaire du pays en Afrique de l'Ouest. Le respect des délais constitutionnels et la transparence dans le processus électoral seront des indicateurs clés de cette marche démocratique. Et même temps, il appartient à chaque acteur – institutions, société civile et citoyens – de garantir que cette alternance ne se limite pas à un simple changement de figures, mais qu'elle incarne une réelle continuité républicaine et un progrès dans la gouvernance. Il est donc fondamental de garantir un processus électoral libre, transparent et équitable, qui permette l'expression pleine et entière de la volonté populaire.

3. Alternance politique et préservation des acquis

Si l'alternance démocratique renvoie au respect des règles de succession, l'alternance politique interroge davantage sur la possibilité pour des forces politiques nouvelles ou d'opposition de conquérir le pouvoir. Cette distinction est essentielle pour comprendre les enjeux de 2026. Si Patrice Talon a été au cœur d'importantes réformes économiques institutionnelles et sociales, son bilan reste à la fois une force et un défi pour ses successeurs. Les acquis de cette décennie, notamment dans la modernisation des infrastructures, la diversification économique et la lutte contre la corruption, doivent être préservés et consolidés. Cela implique que l'équipe dirigeante à venir, qu'elle soit issue du pouvoir actuel ou de l'opposition, s'inscrive dans une logique de continuité pragmatique. Pour l'opposition, il ne suffira pas de critiquer le bilan du pouvoir sortant ; elle devra proposer une alternative claire et crédible, articulée autour d'un projet social ambitieux et réaliste. Le défi pour 2026 sera donc de conjuguer alternance politique et sauvegarde des avancées structurelles.

4. Quelques priorités politiques pour les prochains gouvernants

L'issue des élections de 2026 doivent être l'occasion de poursuivre et d'approfondir les réformes politiques engagées. Le rôle du peuple dans la vie démocratique doit être renforcé, notamment à travers une meilleure responsabilisation des partis politiques. Les réformes électorales récentes, visant à structurer davantage le paysage politique et à favoriser des coalitions solides, doivent être évaluées et au besoin, ajustées pour garantir une plus grande inclusion des populations dans le processus démocratique. Par ailleurs, il est nécessaire de continuer à promouvoir l'éducation civique et la participation citoyenne, car la démocratie ne se limite pas au vote : elle repose également sur une société civile active et engagée. Le renforcement des institutions électorales, l'amélioration de la transparence et l'implication des jeunes et des femmes dans le processus démocratique seront également des priorités à considérer.

Pour ne pas conclure, les élections de 2026 représentent un moment décisif pour l'avenir du Bénin. La responsabilité des acteurs politiques, le respect de l'alternance démocratique, la gestion éclairée de l'alternance politique et la poursuite des réformes structurelles seront les clés pour relever ce défi. Ces enjeux exigent l'engagement de tous les acteurs principaux à œuvrer pour une démocratie forte inclusive et résiliente. Dans un monde en mutation où les défis sociaux, économiques et sécuritaires se multiplient, ces réformes permettront au Bénin de rester un modèle de stabilité et de résilience démocratique en Afrique.

C'est ce que je pense.

**Djidenou Steve KPOTON.**

# Actualisation du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale et du code d'éthique et de déontologie des députés

## LE PRÉSIDENT VLAVONOU INAUGURE UN ATELIER D'APPROPRIATION



Au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo ce lundi 23 décembre 2024, le président Louis Gbèhounou VLAVONOU a procédé à l'ouverture des travaux de l'atelier d'appropriation du contenu des propositions de résolution relatives au Règlement intérieur de l'Assemblée nationale et au code d'éthique et de déontologie des députés.

Deux temps forts ont marqué la cérémonie d'ouverture. Dans son mot de bienvenue, l'he Orden ALLADATIN, président de la Commission des lois, de l'administration et des droits de l'homme a renouvelé ses gratitude au Président de l'Assemblée nationale pour avoir encouragé et autorisé la tenue de cet atelier qui permet de réfléchir sur le Règlement intérieur de l'Assemblée nationale ainsi que le code d'éthique et de déontologie des députés. Nous voici à l'hémicycle pour réfléchir sur les nécessités qu'appellent notre Règlement intérieur et notre code d'éthique et de déontologie; sur nos règles et procédures et à notre vivre ensemble. , a-t-il rappelé.

Prenant la parole, le Président de l'Assemblée nationale a salué les députés pour leur présence effective qui témoigne de leur intérêt à la qualité de la gouvernance institutionnelle. Ensuite il

a partagé avec eux quelques principes relatifs à l'essence du Règlement intérieur pour leur permettre d'avoir la même compréhension.

Ainsi, il a rappelé que le Règlement de l'Assemblée nationale constitue sa « loi intérieure ». Il n'a pas, en lui-même, valeur constitutionnelle. Toutefois, certaines de ses dispositions mettent en œuvre des exigences

constitutionnelles, Il doit être, en tout état de cause, conforme à la Constitution, aux lois organiques prises pour son application.

Adopté et susceptible d'être modifié par une résolution de l'Assemblée nationale, le Règlement organise son fonctionnement

interne, précise les procédures de délibération et détermine les

règles disciplinaires s'appliquant à ses membres. Le Président de l'Assemblée nationale a la charge

de faire respecter le Règlement en s'appuyant en particulier sur les « précédents ».

### Faire mieux

Dans son discours, le Président de l'Assemblée nationale est revenu sur les raisons qui motivent l'actualisation du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale et du code d'éthique et de déontologie des députés. ...S'inscrivant dans la dynamique des réformes entreprises depuis quelques années par notre pays, notre Institution a jugé utile, de procéder à une actualisation du texte fondamental qui la régit, en l'adaptant, non seulement à certains rudiments de la pratique parlementaire, mais également, aux récentes réformes

normatives et institutionnelles dans notre pays.

En effet, après l'actualisation des lois organiques régissant la Haute autorité de l'audiovisuel et de la communication (HAAC) et le Conseil économique et social (CES), intervenue respectivement en 2022 et en 2024, il apparaît fondamentalement, d'internaliser

certaines de leurs dispositions dans le Règlement intérieur de

l'Assemblée nationale qui intervient concomitamment dans le processus de désignation des membres desdites Institutions. Par ailleurs, au-delà de ce constat, il convient de noter que toutes les conséquences issues de la modification constitutionnelle

de novembre 2019 n'ont pas été prises en compte dans notre Règlement intérieur, notamment en ce qui concerne l'installation

des députés et les décrets de ratification d'accords de prêts. , a mentionné le Président Louis Gbèhounou VLAVONOU.

Parlant de la proposition de code d'éthique et de déontologie des députés, le président de l'Assemblée nationale a laissé entendre : elle vise, entre autres, à affirmer les principales

valeurs qui caractérisent une institution parlementaire comme la nôtre et auxquelles nous adhérons tous, à édicter des principes

déontologiques que les élus de la nation doivent respecter et à

prévoir des mécanismes de mise en œuvre et de contrôle de ces

valeurs. Outre le renforcement d'une juste représentation des citoyens et la protection des principes démocratiques, ce code pourra être un excellent outil de réduction des risques de corruption et d'abus de pouvoir.

C'est enfin sur une note d'espoir que le Président Louis Gbèhounou VLAVONOU a lancé les travaux tout en comptant que de ces échanges, ressortent des propositions permettant

de doter dans les tout prochains jours le Parlement, d'un Règlement

intérieur aux dispositions actuelles et renforcées et d'un code d'éthique et de déontologie des députés ayant pour fondement,

l'intérêt général, l'indépendance, l'objectivité, la responsabilité, la

probité et l'exemplarité...

Faut-il le rappeler, plusieurs communications ont meublé les travaux. Il s'agit de la communication n°1: Contexte et justifications du contenu de la proposition de résolution portant modification du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale présentée par l'he David HOUINSA; la communication n°2 : Présentation des réformes contenues dans la proposition de résolution portant modification du Règlement intérieur hors règlement financier assurée par Christel-Fourier DONKPEGAN, chef de la cellule juridique du Président de l'Assemblée nationale; la communication n°3: Présentation des réformes contenues dans le règlement financier présentée par Josué CHABI KPANDE, Directeur des services législatifs pour ce qui concerne le Règlement intérieur et enfin

la communication :

Fondements et présentation de la proposition de résolution portant code d'éthique et de déontologie des députés faite par Christel-Fourier DONKPEGAN pour ce qui concerne le code

d'éthique et de déontologie.

## Assemblée nationale

# LE PERSONNEL PARLEMENTAIRE ENTRETENU SUR LA VERTU DE LA TOLÉRANCE ET DE L'ACCEPTATION DE L'AUTRE



LE PERSONNEL PARLEMENTAIRE ENTRETENU SUR LA VERTU DE LA TOLÉRANCE ET DE L'ACCEPTATION DE L'AUTRE

La vertu de la tolérance et de l'acceptation de l'autre au sein du personnel parlementaire . C'est le thème développé par Myriane HOUENOU LEGBA, cheffe service du personnel ce lundi 23 décembre 2024 au Palais des Gouverneurs à Porto-Novo à la faveur de la cérémonie des couleurs en présence du président Louis Gbèhounou VLAVONOU.

Dans son mot introductif, Myriane HOUENOU LEGBA a laissé entendre que la tolérance et l'acceptation de l'autre sont des valeurs essentielles dans nos sociétés modernes, de plus en plus confrontées à la diversité des cultures, des opinions et des

modes de vie. Elles sont cruciales pour garantir une coexistence pacifique et favoriser le développement, a-t-elle mentionné, avant de mettre en lumière dans sa communication, l'importance de ces valeurs dans la construction d'un climat professionnel respectueux et propice à la coopération ainsi que leur impact sur le bien-être au travail et la performance collective.

Par la suite, elle a défini la tolérance comme étant un respect minimal, tandis que l'acceptation de l'autre implique un engagement émotionnel plus profond, favorisant une dynamique de respect mutuel et d'inclusion.

### Deux ingrédients forts

Pourquoi devons-nous promouvoir la tolérance et l'acceptation de l'autre au sein de l'administration parlementaire? À cette question, Myriane HOUENOU LEGBA a évoqué plusieurs impératifs et en a cité essentiellement trois.

Pour elle, il est important de prendre en compte la tolérance et l'acceptation de l'autre parce que nous avons des objectifs professionnels communs; nous devons apprendre à vivre ensemble au

quotidien; nous devons capitaliser les bénéfices personnels et collectifs qui découlent de ces valeurs. Par ailleurs, a-t-elle rappelé, la culture de la tolérance et l'acceptation de l'autre génère des bénéfices considérables pour chacun d'entre nous, tant sur le plan personnel que professionnel.

Parmi ces bénéfices, elle a cité la cohésion sociale et d'équipe, le climat de confiance, l'amélioration des relations interpersonnelles, l'innovation et la créativité, l'amélioration de la performance, la rétention des talents, la réduction du stress et de l'anxiété, la création d'un environnement de travail sain.

### Des défis

Selon la cheffe service du personnel de l'Assemblée nationale, la tolérance et l'acceptation de l'autre rencontrent malgré leurs avantages, des obstacles importants dont les préjugés et stéréotypes, les divergences idéologiques et politiques, le manque de communication, les croyances culturelles et religieuses, les mécanismes psychologiques de défense.

Pour faire face à ces obstacles, la communicatrice a proposé

quelques actions à savoir : se conformer aux règles administratives et au code d'éthique et de valeurs, encourager le dialogue, valoriser les modèles positifs, former et sensibiliser, leadership exemplaire.

En conclusion, Myriane HOUENOU LEGBA a indiqué que la tolérance et l'acceptation de l'autre au sein de l'administration parlementaire sont essentielles pour créer un environnement de travail respectueux, épanouissant et productif. Ces vertus, a-t-elle fait savoir, contribuent non seulement à la paix et à l'inclusion, mais elles renforcent également la performance collective.

Cependant, il est crucial de poser des limites là où les principes de respect et de dignité humaine sont violés, a-t-elle recommandé en rappelant deux citations des philosophes John Stuart Mill et Tariq Ramadan : la tolérance doit être une vertu, mais elle n'est pas sans limites. Elle ne doit pas se prolonger à l'égard de ceux qui cherchent à nuire aux autres. et La tolérance ne consiste pas à accepter des comportements répréhensibles, mais à respecter la dignité humaine dans son ensemble

# Code de déontologie de la presse béninoise

## Préambule

Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication affirment leur volonté de perpétuer les traditions de lutte de la presse béninoise pour la liberté d'expression et le droit du public à l'information. Des instances africaines d'autorégulation des médias sont similaires. Elles marquent également leur engagement à promouvoir la culture démocratique en conformité avec la Constitution du 11 décembre 1990 qui garantit la liberté de presse au Bénin.

Elles sont convaincues que les responsabilités, qui incombent aux journalistes dans la mission d'information du public, priment toute autre responsabilité, en particulier à l'égard de leurs employeurs et des pouvoirs publics.

Elles soutiennent que cette mission ne peut être assumée que sur la base de saines pratiques professionnelles. Elles ont, par conséquent, décidé d'élaborer un code de déontologie qui énonce les devoirs et les droits du journaliste dans l'exercice de sa profession au Bénin. Les associations nationales des professionnels de l'information et de la communication souscrivent à la présente déclaration, objet de ce code. Les journalistes et techniciens de la communication s'engagent à observer rigoureusement, dans leur pratique quotidienne, les principes qui en découlent, pour la dignité, la crédibilité et le prestige de la profession de journaliste au Bénin.

## Déclaration des devoirs

Dans la recherche, le traitement et la diffusion de l'information ainsi que le commentaire des événements, les devoirs essentiels du journaliste sont :

**Art 1er.** L'honnêteté et le droit du public à des informations vraies. Le journaliste est tenu de respecter les faits, quoi que cela puisse lui coûter personnellement, et ce en raison du droit que le public a de connaître la vérité.

### Art 2. La responsabilité sociale

Le journaliste publie uniquement les informations dont l'origine, la véracité et l'exactitude sont établies.

Le moindre doute l'oblige à s'abstenir ou à émettre les réserves nécessaires dans les formes professionnelles requises.

Le traitement des informations susceptibles de mettre en péril la société, requiert du journaliste, une grande rigueur professionnelle et, au besoin, une certaine circonspection.

### Art 3: Le rectificatif, le droit de réponse et le droit de réplique

Les fausses nouvelles et les informations inexacts publiés doivent être spontanément rectifiés. Le droit de réponse et le droit de réplique sont garantis aux individus et aux organisations, dans les conditions prévues par la loi. Le droit de réponse et le droit de réplique ne peuvent s'exercer que dans l'organe qui a publié l'information contestée.

### Art 4. Le respect de la vie privée et de la dignité humaine

Le journaliste respecte les droits de l'individu à la vie privée et à la dignité. La publication des informations qui touchent à la vie privée d'individu ne peut être justifiée que par l'intérêt public.

### Art 5. L'intégrité professionnelle, les dons et les libéralités

En dehors de la rémunération qui lui est due par son employeur dans le cadre de ses services professionnels, le journaliste doit refuser de toucher de l'argent ou tout avantage en nature des mains des bénéficiaires ou des personnes concernées par ses services, quelle qu'en soit la valeur et pour quelque cause que

ce soit. Il ne cède à aucune pression et n'accepte de directive rédactionnelle que des responsables de la rédaction. Le journaliste s'interdit tout chantage par la publication ou la non-publication d'une information contre rémunération.

### Art 6. Le plagiat

Le journaliste s'interdit le plagiat, la calomnie, la diffamation, l'injure et les accusations sans fondement.

### Art 7. Le secret professionnel

Le journaliste garde le secret professionnel et ne divulgue pas la source des informations obtenues confidentiellement.

### Art 8. La séparation des commentaires des faits

Le journaliste est libre de prendre position sur n'importe quelle question. Il a l'obligation de séparer le commentaire des faits. Dans le commentaire, il doit tenir le scrupule et le souci de l'équilibre pour règles premières dans la publication de ses informations.

### Art 9: La séparation de l'information de la publicité

L'information et la publicité doivent être séparées.

### Art 10. L'incitation à la haine raciale et ethnique

Le journaliste se refuse à toute publication incitant à la haine tribale, raciale et religieuse. Il doit proscrire toute forme de discrimination. Il s'interdit l'apologie du crime.

### Art 11. Le sensationnel

Le journaliste s'interdit les titres sensationnels sans commune mesure avec le contenu des publications.

### Art 12. Les restrictions à l'information

Aucune information ne doit être altérée ni supprimée tant qu'elle ne porte pas atteinte à la sécurité de l'Etat.

### Art 13. L'identité de l'information

Le journaliste est responsable de ses publications, du choix des photographies, des extraits sonores, des images et de son commentaire, et ceci en accord avec ses supérieurs hiérarchiques. Il signale, de façon explicite, un reportage qui n'a pu être filmé mais qui a été soit reconstitué, soit scénarisé. Il avertit s'il s'agit d'images d'archives, d'un " faux direct " ou d'un " direct ", d'éléments d'information ou de publicité.

### Art 14. L'honneur professionnel

Le journaliste évite d'utiliser des méthodes déloyales pour obtenir des informations, des photographies et des illustrations.

### Art 15: La protection des mineurs

Le journaliste respecte et protège les droits des mineurs en s'abstenant de publier leurs photographies et de révéler leur identité.

### Art 16. La violence et les obscénités

Le journaliste doit s'abstenir, autant que possible, de publier des scènes de violence, des images macabres et obscènes.

### Art 17. La confraternité

Le journaliste doit rechercher la confraternité. Il s'interdit d'utiliser les colonnes des journaux ou les antennes, à des fins de règlement de compte avec ses confrères. Le journaliste ne sollicite pas la place d'un confrère, ni ne provoque son licenciement en offrant de travailler à des conditions inférieures.

### Art 18. Incompatibilité des fonctions de journaliste et d'attaché de presse

La fonction d'attaché de presse, de chargé de relations publiques et autres fonctions assimilées, est incompatible avec l'exercice cumulé de la profession

de journaliste.

### Art 19. Le devoir de compétence

Avant de produire un article ou une émission, le journaliste doit tenir compte des limites de ses aptitudes et ses connaissances. Le journaliste n'aborde ses sujets qu'après avoir fait un minimum d'effort de recherche ou d'enquête. Le journaliste doit constamment améliorer ses talents et ses pratiques professionnelles en se cultivant et en participant aux activités de formation permanente organisées par les diverses associations professionnelles.

### Art 20. Les juridictions

Tout manquement aux dispositions du présent code de déontologie expose son auteur à des sanctions disciplinaires qui pourront lui être infligées par les instances d'autorégulation des médias et les associations professionnelles. Le journaliste accepte la juridiction de ses pairs, ainsi que les décisions issues des délibérations des instances ci-dessus mentionnées. Le journaliste s'oblige à connaître la législation en matière de presse.

### Déclaration des droits

Tout journaliste doit, dans l'exercice de sa profession, revendiquer les droits suivants :

### Art 21. Le libre accès aux sources

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, a accès à toutes les sources d'information et a le droit d'enquêter librement sur tous les faits qui conditionnent la vie publique.

### Art 22. Le refus de subordination

Le journaliste a le droit de refuser toute subordination contraire à la ligne éditoriale de son organe de presse.

### Art 23. La clause de conscience

Le journaliste, dans l'exercice de sa profession, peut invoquer la clause de conscience. Il peut refuser d'écrire ou de lire des commentaires ou éditoriaux politiques contraires aux règles de déontologie de la profession ou d'être le censeur des articles, oeuvres radiophoniques et télévisuelles de ses pairs, sur des bases autres que professionnelles. En cas de conflit lié à la clause de conscience, le journaliste peut se libérer de ses engagements contractuels à l'égard de son entreprise, dans les mêmes conditions et avec les mêmes droits qu'un licenciement.

### Art 24. La protection du journaliste

Le journaliste a droit, sur toute l'étendue du territoire national, et ce sans condition ni restriction, à la sécurité de sa personne, de son matériel de travail, à la protection légale et au respect de sa dignité.

### Art 25. L'obligation de consultation

L'équipe rédactionnelle doit être obligatoirement informée de toute décision importante de nature à affecter la vie de l'entreprise. Elle doit être au moins consultée, avant décision définitive, sur toute mesure intéressant la composition de la rédaction : embauche, licenciement, mutation et promotion de journalistes.

### Art 26. Le contrat et la rémunération

En considération de sa fonction et de ses responsabilités, le journaliste a droit non seulement au bénéfice des conventions collectives, mais aussi à un contrat individuel assurant la sécurité matérielle et morale ainsi qu'à une rémunération correspondant au rôle social qui est le sien et qui garantisse son indépendance économique.

Fait à Cotonou, le 24 Septembre 1999

Mis à jour le 15 juin 2005

# 3ème édition du concours de meilleures productions sur la Coopération sino-béninoise Les lauréats primés, une tombola gratifie des professionnels des médias

## Allocution de S.E.M. ZHANG Wei à l'occasion de la Réception de fin d'année à l'intention des médias

Le 23 décembre 2024, Cotonou

M. Saturnin Comlan HOUNKPE, Président du Réseau Médias pour la Coopération sino-béninoise,

Mesdames et Messieurs les Membres du Jury,

Chers amis journalistes,

Soyez les bienvenus à la réception de ce soir, et c'est un grand plaisir pour moi de faire connaissance avec les amis ici présents. Depuis longtemps, vous avez suivi avec intérêt et soutenu le développement des relations sino-béninoises, et n'ont cessé de faire des reportages de manière positive et objective sur la Chine. Je voulais saisir cette occasion pour vous exprimer mes sincères remerciements.

Je suis arrivé à Cotonou le 29 novembre pour prendre mes nouvelles fonctions. Pendant près d'un mois, je me suis fait beaucoup d'amis béninois. J'ai visité des villes historiques célèbres comme Ouidah et Porto-Novo, ainsi que le pipeline Niger-Bénin, projet phare de coopération sino-béninoise. La chaleur et l'amabilité du peuple béninois, la profondeur de la culture béninoise, ainsi que le développement en plein essor de la coopération sino-béninoise, m'ont laissé une vive impression.

Malgré la longue distance géographique qui sépare la Chine et le

Bénin, nos deux pays possèdent tous une longue histoire, une diversité nationale et une culture splendide. Nos deux peuples, qui sont très hospitaliers, aspirent tous à la paix et au développement. Ces dernières années, sous la conduite du Président Xi Jinping et du Président Patrice Talon, l'amitié traditionnelle sino-béninoise s'est renforcée au fil des ans, et le partenariat stratégique sino-béninois s'est développé en profondeur, ce qui a donné un bel exemple de traitement d'égal à égal et d'entraide entre les pays en développement.

Chers amis,

L'année 2024 est une année importante pour la coopération sino-africaine. En septembre dernier, le Sommet de Beijing du Forum sur la Coopération sino-africaine s'est tenu avec un grand succès. Le Président Xi Jinping et les dirigeants des pays africains sont convenus de construire une communauté d'avenir partagé Chine-Afrique de tout temps à l'ère nouvelle, envoyant un message fort de la recherche à la modernisation de la Chine et de l'Afrique. Le Sommet a adopté à l'unanimité la Déclaration de Beijing, le Plan d'action de Beijing, et les dix Actions de partenariat sur la modernisation, dans le but d'accompagner le développement du continent africain sur tous les plans.

L'année 2024 est une année importante pour les relations sino-béninoises. Le partenariat stratégique sino-béninois a pris un bon départ. Mme la Vice-Présidente TALATA a participé au Sommet de

Beijing, à la tête d'une forte délégation gouvernementale. Les délégations béninoises des Ministres, des Députés, des Maires et des membres du parti politique se sont succédées en Chine. Les divers programmes de formation des ressources humaines organisés en Chine ont aidé le Bénin à former environ 400 talents locaux. La deuxième session du Forum d'investissement Chine-Bénin a été organisée avec succès. Les produits agricoles spéciaux du Bénin continuent de faire fureur à l'Exposition internationale d'Importation de la Chine, et la dégustation des ananas béninois « Pain de sucre » est devenue une nouvelle tendance dans la consommation alimentaire des Chinois.

L'année 2024 est une année importante pour l'amitié sino-béninoise. Le navire-hôpital de la Marine chinoise « Arche de la Paix » a visité le Bénin pour la première fois, et fourni des soins médicaux gratuits à plus de 8 000 habitants locaux, tout en battant plusieurs records. Plus de 300 journalistes béninois sont aussi invités à monter à bord, pour bénéficier des soins médicaux accordés par les médecins chinois compétents. Il faut mentionner qu'au jour même où le navire est arrivé au port de Cotonou, il y a eu une averse soudaine, et beaucoup de journalistes béninois ici présents ont bravé la pluie avec le personnel chinois pour accueillir le navire et ont fait des reportages intenses sur les activités du navire pendant plusieurs jours consécutifs. À travers vos professionnalisme et enthousiasme, vous avez raconté de manière vivante l'amitié éternelle

entre la Chine et le Bénin.

Chers amis,

Les médias servent d'un pont important pour promouvoir l'inspiration mutuelle entre les différentes civilisations, et la compréhension réciproque entre les différents peuples. Cette année, l'Ambassade de Chine a organisé la troisième édition du concours des meilleures productions de presse ayant pour thème « Mon Regard sur la Chine et les relations sino-béninoises ». Beaucoup de journalistes y ont pris part activement et raconté l'histoire de la Chine et de la coopération sino-béninoise sous différents angles et aspects. J'apprécie hautement votre amour et votre détermination pour l'amitié sino-béninoise, j'apprécie hautement l'intérêt et le soutien que vous avez manifestés pour la coopération entre nos deux pays, et j'apprécie hautement votre confiance et vos attentes sur l'avenir brillant de nos relations bilatérales.

Dans le futur, l'Ambassade de Chine renforcera, tout comme par le passé, les échanges avec les médias béninois, et offrira plus d'opportunités pour vous permettre d'observer et de comprendre la Chine de près. Nous souhaitons également que vous puissiez continuer à porter votre attention à l'amitié et à la coopération sino-béninoise, à présenter au peuple béninois une Chine réelle, pluridimensionnelle et intégrale, ainsi qu'à promouvoir l'amitié sino-béninoise et contribuer au maintien de l'égalité, de la justice et des échanges humains, afin de mieux raconter les

histoires sur l'amitié sino-béninoise dans l'ère nouvelle.

À l'approche de Noël et du Nouvel An, je vous souhaite bonne fête, bonne santé, et une année pleine de prospérité.

Merci beaucoup !



## DISCOURS À L'OCCASION DE LA CÉRÉMONIE DE REMISE DE PRIX AUX MEILLEURES PRODUCTIONS DU JEU CONCOURS SUR LA COOPÉRATION SINO-BÉNINOISE PRONONCÉ PAR SATURNIN COMLAN HOUNKPE PRÉSIDENT DU RÉSEAU MEDIAS POUR LA COOPERATION SINO BÉNINOISE

Cotonou le 23 décembre 2024

Excellence Monsieur l'Ambassadeur de la République Populaire de Chine près le Bénin, Son Excellence Monsieur ZHANG WÉI,

Honorables invités,

Mesdames et Messieurs,

C'est avec une immense joie et un profond sentiment de gratitude que je prends la parole aujourd'hui à l'occasion de cette cérémonie de remise de prix, marquant la troisième édition de notre jeu concours dédié à la coopération sino-béninoise.

Permettez-moi, tout d'abord, d'exprimer mes sincères remerciements au comité d'organisation, avec à sa tête le doyen Wabi Boukari. Votre engagement et votre dévouement ont une fois de plus permis la réussite éclatante de cette initiative. Merci également aux membres du jury, anciens et nouveaux, qui, par leur expertise et leur impartialité, ont garanti des résultats dignes de cette compétition.

Nous saluons ici Georges Amlon et Aidji Benoît Louis Marie Koffi pour leur soutien lors des deux premières éditions. À nos jurés de cette année, Abiath Oumarou, Directrice de la Télévision nationale, Donklam Abalo, Directeur d'Éden TV, et Agapit Napoléon Maforikan, Directeur de E-Télé et président du jury, je vous dis un grand merci pour le sacrifice consenti afin de juger avec professionnalisme ces œuvres.

Si nous en sommes à une troisième édition, c'est bien parce que les deux premières ont semé des graines de succès. En 2022, année du cinquantenaire du rétablissement des relations sino-béninoises, la première édition a rassemblé 22 journalistes. Cette initiative, fruit de l'engagement sans faille de Son Excellence Peng JINGTAO, alors ambassadeur de la Chine près le Bénin, a posé des bases solides.

Excellence Monsieur Peng JINGTAO, bien que physiquement absent ce soir, votre vision continue de résonner ici. Vous avez fait preuve d'une foi inébranlable en cette initiative, et nous ne saurions oublier vos efforts pour en assurer le rayonnement.

Excellence Monsieur ZHANG Wéi, c'est avec un grand honneur que nous vous accueillons pour votre première sortie médiatique depuis votre arrivée au Bénin en novembre dernier. À peine arrivé, vous avez déjà laissé votre empreinte. En donnant des instructions fermes pour une organisation irréprochable de cette cérémonie, vous avez prouvé que vous êtes un homme d'action et de continuité. Vous incarnez parfaitement ce proverbe chinois : "Si vous voulez aller vite, allez seul. Si vous voulez aller loin, allez ensemble."

Cette année, la compétition a attiré 32 participants, signe que cette tradition s'enracine profondément. À ma suite, le président du jury reviendra sur les détails. Mais avant de vous livrer les résultats de jeux concours, je tiens à saluer tous les participants pour la qualité de leurs productions. À ceux qui ne seront pas primés ce soir, je dis : votre engagement est déjà une victoire.

En parlant de victoires, Excellence Monsieur l'Ambassadeur, nous savons que les cadeaux de cette cérémonie permettront à chacun de célébrer les fêtes de fin d'année avec éclat. Une petite plaisanterie pour détendre l'atmosphère : "Certains ici sont déjà prêts à baptiser votre mandat sous le signe de l'abondance et de la générosité !"

Excellence Monsieur l'Ambassadeur,

Mesdames et Messieurs,

La coopération sino-béninoise est une étoile brillante dans le ciel des relations internationales. À travers ces initiatives, nous écrivons chaque jour une nouvelle page de cette histoire d'amitié et de collaboration.

Je vous souhaite à tous une excellente année, pleine de joie et de succès.

Vive la coopération sino-béninoise !

Vive les médias !

Je vous remercie.

### CATEGORIE PRESSE ECRITE ET PRESSE EN LIGNE

Candidats	Œuvres	Organes de provenance	Rang
SANNI Abdul Fatai A. O.	Coopération sino-béninoise dans le cadre du sport: un précieux partenariat en progression.	La Nation	1 <sup>er</sup>
AYOSSO Akpédjé	Institut Confucius à l'UAC : des opportunités s'offrent aux béninois grâce à la langue chinoise.	24 heures au Bénin (presse écrite en ligne)	2 <sup>ème</sup>
AMOUSSOU K. Patrick Gisard	Initiative de la ceinture et de la route de la soie : Une solution chinoise pour faire face aux défis socio-économiques	Le Paraclat	3 <sup>ème</sup>

### CATEGORIE RADIO ET WEB RADIO

Candidats	Œuvres	Organes de provenance	Rang
ZONMADIN Amélie	De la Chine au Bénin : le Wushu, l'art martial qui consolide les liens.	Tado fm	1 <sup>er</sup>
TESSINGOU Touré	Expertise médicale chinoise au service du bien-être des populations du Bénin.	Nanto fm Natitingou	2 <sup>ème</sup>
SODJI Clément	Rawdoth, la béninoise qui joue des films en chinois et diffusés en Chine.	Radio Ouaké	3 <sup>ème</sup>

### CATEGORIE TELEVISION ET WEB TELEVISION

Candidats	Œuvres	Organes de provenance	Rang
ADANKPO Blaise	Le wusu, un art chinois en pleine expansion au Bénin.	ORTB	1 <sup>er</sup>
HOUINDJO Arthur	L'arche de la paix : preuve de renforcement des liens entre le Bénin et la Chine.	EDEN TV.	2 <sup>ème</sup>
VISSOH Dewanou Serges Arnaud	La chine et le Bénin, un partenariat stratégique au service du développement durable.	Web TV Educ'Action	3 <sup>ème</sup>

Dec-N°22-003-HAAC-du-19-janvier-2022-portant-selection-

REPUBLIQUE DU BENIN

HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL

ET DE LA COMMUNICATION



DECISION N° 22- 003/HAAC DU 19 JANVIER 2022

PORTANT SELECTION DES REQUERANTS A L'EXPLOITATION DE SITES INTERNET FOURNISSANT DES SERVICES DE COMMUNICATION AUDIOVISUELLE OU DE PRESSE ECRITE DESTINES AU PUBLIC

LA HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA COMMUNICATION,

- VU la Loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin, telle que modifiée par la Loi n°2019-40 du 07 novembre 2019 ;
- VU la Loi Organique n°92-021 du 21 août 1992 relative à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication, telle que modifiée par la Loi Organique n°93-018 du 27 avril 1994 ;
- VU la Loi n°2014-22 du 30 septembre 2014 relative à la radiodiffusion numérique en République du Bénin ;
- VU la Loi n°2015-07 du 20 mars 2015 portant code de l'information et de la communication en République du Bénin ;
- VU le Décret n°2019-196 du 17 juillet 2019 portant nomination des membres de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication pour la sixième (6<sup>ème</sup>) mandature ;

- VU le Décret n°2019-197 du 17 juillet 2019 portant nomination de M. Rémi Prosper MORETTI en qualité de Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication ;
- VU l'installation officielle de la sixième mandature de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication le 22 juillet 2019 ;
- VU le Règlement Intérieur de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication en date du 06 juillet 2005 ;
- VU la Décision n°20-049/HAAC du 23 décembre 2021 portant création de la commission temporaire chargée de la procédure d'autorisation des services en ligne ;
- VU la Décision n°21-024/HAAC du 22 avril 2021 portant présélection des exploitants de sites internet fournissant des services de communication audiovisuelle et de presse écrite destinés au public ;
- VU le Rapport en date du 19 janvier 2022 relatif à la sélection des requérants à l'exploitation de sites internet fournissant des services de communication audiovisuelle ou de presse écrite destinés au public ;

la plénière, après en avoir délibéré ;

DECIDE

Article 1<sup>er</sup> : Sont sélectionnés et qualifiés pour la suite de la procédure, les requérants à l'exploitation de sites internet fournissant des services de communication audiovisuelle ou de presse écrite destinés au public ci-après :

N° d'ordre	Requérants	Nom de l'organe	Nature de l'organe	Nom du domaine	Nom de l'hébergeur	Site d'implantation
001	ADECHIAN A. Clément	ESAE TV	TV	www.esaetv.bj	AFRIREGISTER	Centre d'accueil (Gbedjromède - Cotonou)
002	ADELEKE Ilas	NATIONALE TV	TV	https://nationale.bj	IT-NUM	Four-Four (Porto Novo)
003	ADIGNON E. Camer	ICONE TV	TV	www.iconetv.bj	IT-NUM	Tokpa xmo (Cotonou)
004	AMOUSSA Aboubou Pataou	SOLEIL LEVANT WEB TV	TV	www.soleillevant.bj	02 Switch.fr	Zuca (Abomey Calavi)
005	AHOUSOURPEVI L. C. Alan	KDARA TV	TV	www.kdara.bj	SECURE PLUS	Chai Houeyho (Cotonou)
006	AIOUNA Karinou	ASK TV	TV	www.asktv.bj	techno@ta solutions	Kpèhé (Parakou)
007	ASSANI Vamey	INNOVENCE COMMUNICATION	TV	www.innovence.bj	AFRIREGISTER	Plyegnon-Jacquet (Cotonou)
008	BADAROU A. A. Omani	GUERITE TV MONDE	TV	www.gueritebmonde.bj	SECURE PLUS	Quanda Kikammi (Porto Novo)
009	BADOU Tati Charbel	ON TV	TV	www.onb.bj	IT-NUM	Godomey (Abomey Calavi)
010	BLO Dédorougo Jans	CTA 200 TV	TV	www.cta200tv.bj	SECURE PLUS	Togba (Abomey Calavi)
011	CHIDIAC Sem Ulyse	GRAND PUBLIC TV	TV	www.grandpublic.bj	SECURE PLUS	Germi (Cotonou)
012	COMLAWI C. Helmut	HCHEDIA TV	TV	www.hchedia.bj	SECURE PLUS	Agia Pylône (Cotonou)
013	DAGAN Gilbert	SOHA WEB TV	TV	www.sohawebtv.bj	SECURE PLUS	Hankirou (Savakou)
014	DANTON Sogbignon Franck	NORD BENIN TV	TV	www.nordbenin.bj	SECURE PLUS	Singourou 3 (Parakou)
015	DEGBOUKE Arabe	AFRIK CHRONO TV	TV	www.afrikchronotv.bj	SECURE PLUS	Agounicou (Cotonou)
016	DEGUENON Paul Amaud	BENIN WEB TV	TV	www.beninwebtv.bj	techno@ta solutions	Fifadi (Cotonou)
017	DJOSSOU Christophe	KINGO TV	TV	www.kingotv.bj	SECURE PLUS	Akpèpa Sénaoli (Cotonou)
018	EHCUI Benvenu	LA SIRENE TV	TV	www.lasirene-tv.bj	AFRIREGISTER	Lokosa
019	GHAKHOUE Séméno Adick	LES ANGLES D'AFRIQUE TV	TV	www.lesanglesdAfrique.bj	IT-NUM	Nime (Parakou)
020	HODE Rodrigue	ALAFIA TV	TV	www.alafia.bj	IT-NUM	Zogbo (Cotonou)
021	HOUNON Lorys	AFRICA SUN TV	TV	www.africasunb.bj	SECURE PLUS	Mari Militaire (Cotonou)
022	KARIMOU Sidiku	BLUE DIAMOND TV	TV	www.bluediamondtv.bj	IT-NUM	CFA (Cotonou)
023	KINTOSSOU Wilfrid Poly	FIRST AFRIQUE TV	TV	www.firstafrique.bj	SECURE PLUS	Atopocody (Abomey Calavi)
024	KOUKOUYON Serge Didier Adé	LA VOIX DU ROUTIER TV	TV	www.lavoixduroutier.bj	SECURE PLUS	Zogbo (Abomey Calavi)
025	KPONOU Georges Sénan	PLUS PRES TV	TV	www.pluspres.bj	techno@ta solutions	Gbedjromède (Cotonou)

026	KIASSI NANGA Inés	PLANETE TERRE A TERRE TV	TV	www.planeteterreabomey.bj	OVN	Agia Aïpomé (Cotonou)
027	LALAYE Abdel Hakim	KULTU TV	TV	www.kultu.bj	AFRIREGISTER	Dernière Pharmacie Ouedjeun (Abomey Calavi)
028	LAVINON Teyon	BENIN ODD TV	TV	www.beninoddtv.bj	IT-NUM	Houéyho (Cotonou)
029	GOLEDIKPE Maroukè Hortense	MORID PROO TV	TV	www.moridproo.bj	IT-NUM	Dowa (Porto Novo)
030	OROU KOURMAN Bernabas	DAMBARU TV	TV	www.dambaru.bj	LIGHT Innovation	Wansrou (Parakou)
031	OTOHOUN Thierry Pierre	ISN24	TV	www.isn24.bj	SECURE PLUS	Abomey Calavi
032	SALJOU NOUHOM Foullou	PLURIEL TV	TV	www.pluriel.bj	OPEN SOLUTION	Rue Pharmacie Concorde (Abomey Calavi)
033	SOHOU Vignon F. Gutenberg	GSTV BENIN	TV	www.gstvb.bj	SECURE PLUS	Dawa (Porto Novo)
034	TAKOU-CROU-GOURA Aboubakar	BLTV	TV	www.bltelevision.bj	SECURE PLUS	Agia Nagon derrière CEO les Pylônes (Cotonou)
035	TCHELOU Jean Claude	CANARD DU NORD TV	TV	www.canarddunordb.bj	SECURE PLUS	Dépôt (Parakou)
036	TOTTMEH Chamey	SPEED LINE TV	TV	www.speedlineb.bj	SECURE PLUS	Akpèpa Oné Concorde (Cotonou)
037	ZANNOU Marcelin	ISHA STUDIO ECOLE	TV	www.ishastudio.bj	OPEN SOLUTION	Rijrose Hounsiou (Cotonou)
038	ADECHIAN A. Clément	RADIO ESAE	RADIO	www.esae-radio.bj	AFRIREGISTER	Centre d'accueil (Gbedjromède - Cotonou)
039	ALITONOU Euloge Mohamed	SOTA FM	RADIO	www.sotafm.bj	TECHNO@TA SOLUTIONS	Tassi Tèjé (Malanville)
040	BLO Dédorougo Jans	CAMPANIL CTTEE FM	RADIO	www.campanilb.bj	SECURE PLUS	Togba (Abomey Calavi)
041	BOMBOLYA Aboulaye	RADIO PULAKU ADUNARU	RADIO	www.pulaku.bj	LIGHT Innovation	Berikami (Parakou)
042	KASSIM Yousof	RADIO ASSALAM	RADIO	www.assalam.bj	LIGHT Innovation	Berikami (Parakou)
043	ZANNOU Marcelin	ALLELUIA FM	RADIO	www.alleluiafm.bj	HOSTEUR	Kardévié (Porto Novo)
044	ATIKPATO Adrien	LE POTENTIEL	PRESSE ECRITE	www.lespotentiel-benin.bj	SECURE PLUS	Mérorin (Cotonou)
045	BALOGOUN Uvais Léonce Horace	LE LEADER BENIN	PRESSE ECRITE	www.leleaderbenin.bj	IT-NUM	Mari Militaire (Cotonou)
046	DANONGRE T. Corfi Paul	AFRICANO	PRESSE ECRITE	www.africano.bj	Cyberspecteur Cloud	Akogbato Maison Hounsiou Lot 3772 (Cotonou)
047	GAMAL Léonce	BANOUTO	PRESSE ECRITE	www.banouto.bj	OPEN SOLUTION	Mérorin (Cotonou)
048	GRANTOOU Mamé	BENIN BEST NEWS	PRESSE ECRITE	www.beninbestnews.bj	INSTANCE MULTIPLE SERVICE	Berikami (Parakou)
049	GOLOU Apollinaire	L'INVESTIGATEUR DU JOUR	PRESSE ECRITE	www.linvestigateur.bj	SECURE PLUS	Mérorin (Cotonou)
050	HESSOU Hervé Prudence	LE JOURNAL DE NOTRE EPOQUE	PRESSE ECRITE	www.notreepoque.bj	AFRIREGISTER	Zogbo (Cotonou)
051	HODE Rodrigue	L'EXPRESSION	PRESSE ECRITE	www.laexpression.bj	IT-NUM	Zogbo (Cotonou)

052	KARIMOU Sidiku	LE PARAKOIS	PRESSE ECRITE	www.lesarakois.bj	SECURE PLUS	Houévi (Parakou)
053	KARIMOU Sidiku	MATIN LIBRE	PRESSE ECRITE	www.matinlibre.bj	IT-NUM	Bar Tito (Cotonou)
054	TAKOU-CROU-GOURA Aboubakar	LE BENINOIS LIBRE	PRESSE ECRITE	www.lebeninoislibre.bj	SECURE PLUS	Agia Nagon derrière CDG les Pylônes (Cotonou)
055	TIDJANI Is-Oen Ouchégnou	BOULEVARD DES INFOS	PRESSE ECRITE	www.boulevard-des-infos.bj	SECURE PLUS	Gandaho (Zè)
056	TOGNINE Cojo Roland Laurent	INEWS AFRICA	PRESSE ECRITE	www.inewsafrika.bj	SECURE PLUS	Agamandin (Abomey Calavi)
057	TOKONGRE Venance	LA METEO	PRESSE ECRITE	www.lameteo.bj	OPEN SOLUTION	Agri (Abomey Calavi)
058	TOSSOU Blaise	LES 4 VERITES	PRESSE ECRITE	www.les4verites.bj	AFRIREGISTER	Kouhourou (Cotonou)
059	ZOHOUN Séverin Judicaël	24 HEURES AU BENIN	PRESSE ECRITE	www.24heuresau.bj	AFRIREGISTER	Fifadi (Cotonou)

Article 2 : Les requérants sélectionnés sont soumis à une vérification physique de l'indication précise du lieu d'établissement de leurs sites et du lieu d'installation des équipements d'accès et de réception.

Article 3 : Une cérémonie de signature de convention sera organisée entre la HAAC et les requérants sélectionnés ayant satisfait les conditions de l'article 2.

Article 4 : La présente décision prend effet pour compter de la date de sa signature. Elle sera notifiée aux requérants sélectionnés, et publiée au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 19 janvier 2022

Le Rapporteur,

Marianne DOMINGO  
Président de la Mission de Législation et du Contentieux

Le Président,  
Rémi Prosper MORETTI

ONT SIEGE

Rémi Prosper MORETTI : Président  
Cécile AHOUMENOU HOUNKPATIN : Vice-présidente  
Fernand Ahokanou GBAGUIDI : 1<sup>er</sup> Rapporteur  
Bilikissou ALI MACHIFA : 2<sup>ème</sup> Rapporteur  
Bastien Rafiou SALAMI : Membre  
Mohamed Ali Marcellin AMIDOU CAMAROU : "  
Marianne DOMINGO : "  
Franck KPOCHEME : "  
Armand HOUNSOU : "

## I- Abonnement

Période	Cotonou / Porto-Novo	Autres localités	Afrique/Europe/Monde
1 mois	10.000	12.000	15.000
3 mois	25.000	30.000	35.000
6 mois	45.000	50.000	55.000
12 mois	80.000	90.000	120.000

## II- Publi-rédaction

## 1- Textes proposés par l'annonceur

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	75.000	65.000	+ 40.000
1/4 page	40.000	35.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

## 2- Textes proposés par la rédaction

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution	Avec titre à la 'Une'
1 page	150.000	120.000	+ 50.000
1/2 page	80.000	70.000	+ 40.000
1/4 page	45.000	40.000	+ 30.000
1/8 page	30.000	25.000	+ 20.000

## III- Insertions publicitaires

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
1 page	100.000	80.000
1/2 page	55.000	45.000
1/4 page	30.000	25.000
1/8 page	20.000	15.000

## IV- Petites annonces

Espace	Une (1) parution	Plus d'une (1) parution
I- EMPLOIS	600 / ligne	500 / ligne
II- IMMOBILIER (parcelle, magasin, ...)	900 / ligne	600 / ligne
III- ANNONCES DIVERSES	1.200 / ligne	1.000 / ligne
IV- DÉCÈS	800/ligne + 50% avec photo	700/ligne + 50% avec photo

## BULLETIN D'ABONNEMENT

Je m'abonne à

Cotonou/Porto-Novo  
Autre localité du Bénin  
Afrique/Europe /Monde  
Soutien

1 mois	3 mois	6 mois	1 an
<input type="checkbox"/> 10.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 25.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 45.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 80.000 F Cfa
<input type="checkbox"/> 12.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 30.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 50.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 90.000 F Cfa
<input type="checkbox"/> 15.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 35.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 55.000 F Cfa	<input type="checkbox"/> 120.000 F Cfa
			<input type="checkbox"/> 100.000 F Cfa

NOM DU RAISON SOCIALE : .....

ADRESSE : .....

BOÎTE POSTALE : ..... TÉL : .....

LIEU ET ADRESSE DE LIVRAISON : .....

Ci-joint mon règlement d'un montant DE ..... F Cfa à l'ordre de

BP

(Rép. du Bénin) - TÉL:

pour règlement par :

 Chèque Espèces Mandat-lettre

AGENCE DE COMMUNICATION GLOBALE

CONSEIL &amp; STRATEGIE - PRODUCTION AUDIOVISUELLE - EDITION &amp; PRINT

GRAPHISME &amp; INPHOGRAPHIE - EVÉNEMENTIEL - RELATION PRESSE - WEB &amp; DIGITAL - FORMATIONS



## CHAMPIONNAT NATIONAL AMATEURS SENIORS MOOV AFRICA 2024

## Le calendrier complet de la phase finale dévoilé !



**D**u lundi 23 au Samedi 28 décembre 2024, la salle du Hall des Arts, Loisirs et Sports abritera les 40 matchs au programme de la phase finale du championnat national amateurs seniors. La Fédération Béninoise de Handball dévoile le calendrier complet des différentes rencontres. Les huit équipes masculines et les huit équipes féminines qualifiées pour cette phase connaissent leurs adversaires et l'ordre de leurs matchs.

La phase de groupe aura lieu du 23 décembre au 25 décembre 2024 avec huit rencontres par jour de 08h à 18h30. Les demi finales dans les deux versions sont prévues pour le 27 décembre 2024. Les petites finales et les grandes finales auront lieu le 28 décembre 2024. Il faut rappeler que les différents matchs de classement se dérouleront du

26 au 28 décembre 2024. Le championnat national amateur est à sa deuxième édition dans la version féminine avec ESPOIR HBC (Parakou), tenant du titre. Les trois derniers champions au niveau des hommes sont : UAC HBC, BUFFLES, ASO VOLCAN.

## LES DIFFERENTS GROUPES

## Chez les Hommes

Poule A : ASPAC HBC, ASO LES ACADEMICIENS, FLAMBEAU SC, BOSCO STARS

Poule B : AS CANON, DJAKA, EAGLES, FAUCONS HBC

## Chez les Dames

Poule A : ASPAC HBC, AS LES LAURIERS, ACADEMIA, ESPOIR HBC

Poule B : FLOWERS, ASO VOLCAN, SYNERGIE, AS-SEC HBC

## LE PROGRAMME DE LA PHASE DE GROUPE

## Lundi 23 décembre 2024

## Première Journée

08H : AS LES LAURIERS # ACADEMIA (D)

09H : DJAKA HC # AS CANON (H)

11H : SYNERGIE # ASO

VOLCAN(D)  
12H30 : EAGLE HBC # FAUCONS HBC (H)  
14H : FLOWERS # ASSEC HBC (D)  
15H30 : ASPAC HBC # ESPOIR HBC(D)  
17H : BOSCO STAR # ASPAC HBC(H)  
18H30 : FLAMBEAU SC # ASO LES ACADEMICIENS (H)

## Mardi 24 décembre 2024

## Deuxième Journée

08H : AS LES LAURIERS # ASPAC HBC (D)

09H : DJAKA # EAGLES (H)

11H : SYNERGIE # FLOWERS (D)

12H30 : AS CANON # FAUCONS HBC (H)

14H : ASO VOLCAN # AS-SEC HBC (D)

15H30 : ASPAC HBC # ASO LES ACADEMICIENS (H)

17H : ACADEMIA # ESPOIR HBC (D)

18H30 : BOSCO STARS # FLAMBEAU SC (H)

## Mercredi 25 décembre 2024

## Troisième Journée

08H : SYNERGIE # ASSEC HBC (D)

09H : AS CANON # EAGLES HBC (H)

11H : ACADEMIA # ASPAC HBC (D)

12H30 : ASPAC HBC # FLAMBEAU SC (H)



14H : AS LES LAURIERS # ESPOIR HBC (D)  
15H30 : DJAKA HBC # FAUCONS HBC (H)  
17H : ASO VOLCAN # FLOWERS (D)  
18H30 : BOSCO STARS # LES ACADEMICIENS (H)

CALENDRIER DE LA PHASE FINALE DU CHAMPIONNAT NATIONAL DES AMATEURS DECEMBRE 2024  
Clés de lecture  
Poule A : ASPAC HBC, ASO LES ACADEMICIENS, FLAMBEAU SC, BOSCO STARS  
Clés de lecture  
Poule B : AS CANON, DJAKA, EAGLES, FAUCONS HBC  
Clés de lecture  
Poule A : ASPAC HBC, AS LES LAURIERS, ACADEMIA, ESPOIR HBC  
Poule B : FLOWERS, ASO VOLCAN, SYNERGIE, ASSEC HBC

Date	Heure	Equipe 1	Equipe 2	Lieu	
23/12/2024	08h00	AS LES LAURIERS	ACADEMIA (D)	A	
	09h00	DJAKA HC	AS CANON (H)	B	
	11h00	SYNERGIE	FLOWERS (D)	C	
	12h30	AS CANON	FAUCONS HBC (H)	D	
	14h00	ASO VOLCAN	AS-SEC HBC (D)	E	
	15h30	ASPAC HBC	ESPOIR HBC (D)	F	
	17h00	BOSCO STAR	ASPAC HBC (H)	G	
	18h30	FLAMBEAU SC	ASO LES ACADEMICIENS (H)	H	
	24/12/2024	08h00	AS LES LAURIERS	ASPAC HBC (D)	A
		09h00	DJAKA	EAGLES (H)	B
		11h00	SYNERGIE	FLOWERS (D)	C
		12h30	AS CANON	FAUCONS HBC (H)	D
14h00		ASO VOLCAN	AS-SEC HBC (D)	E	
15h30		ASPAC HBC	ESPOIR HBC (D)	F	
17h00		BOSCO STAR	ASPAC HBC (H)	G	
18h30		FLAMBEAU SC	ASO LES ACADEMICIENS (H)	H	
25/12/2024		08h00	SYNERGIE	ASSEC HBC (D)	A
		09h00	AS CANON	EAGLES HBC (H)	B
		11h00	ACADEMIA	ASPAC HBC (D)	C
		12h30	ASPAC HBC	FLAMBEAU SC (H)	D
	14h00	AS LES LAURIERS	ESPOIR HBC (D)	E	
	15h30	DJAKA	FAUCONS HBC (H)	F	
	17h00	ASO VOLCAN	FLOWERS (D)	G	
	18h30	BOSCO STARS	ASO LES ACADEMICIENS (H)	H	
	27/12/2024	14h00	AS LES LAURIERS	ESPOIR HBC (D)	A
		15h30	DJAKA HBC	FAUCONS HBC (H)	B
		17h00	ASO VOLCAN	FLOWERS (D)	C
		18h30	BOSCO STARS	LES ACADEMICIENS (H)	D
28/12/2024		14h00	AS LES LAURIERS	ESPOIR HBC (D)	A
		15h30	DJAKA HBC	FAUCONS HBC (H)	B
		17h00	ASO VOLCAN	FLOWERS (D)	C
		18h30	BOSCO STARS	LES ACADEMICIENS (H)	D

## PROMOTION DE LA CITOYENNETÉ

## Le Festival Citoyen de la Jeunesse officiellement lancé à Parakou



**L**édition 2024 du Festival Citoyen de la Jeunesse, initiative du Ministère des Sports et mise en œuvre par la Direction de la Jeunesse, des Loisirs et de la Vie Associative, a pris ses quartiers depuis le jeudi 19 décembre dans la Cité des Koburu. Cet événement majeur, qui se tiendra jusqu'au 22 décembre 2024, réunit des jeunes et des responsables associatifs autour d'un programme riche et diversifié.

La cérémonie de lancement a vu la participation de diverses personnalités notamment le député Torou ABOU, Sa majesté Akpaki Gobi YENSE, Roi de Parakou, Abdou Aziz TEGNAMI ABDOULAYE, Directeur départemental des sports du Borgou, des élus communaux, ainsi que des responsables d'associations de Jeunes.

Une plateforme unique pour la jeunesse

Dans son allocution, Monsieur Judicaël BIAOU, Directeur de la Jeunesse, des Loisirs et de la Vie Associative a exprimé sa gratitude envers le Ministre des Sports, Monsieur Benoît DATO, dont le leadership et la vision ont permis l'implémentation de cette nouvelle approche de promotion et de valorisation du mouvement associatif dans notre pays. Il a mis en lumière l'objectif principal de cet événement : Créer un espace de rencontres, d'échanges et d'apprentissages mutuels pour les jeunes, tout en valorisant leur engagement civique et communautaire.

« Pendant longtemps, les associations de jeunes ont travaillé dans l'anonymat, bien que leur dynamisme et leur dévouement les placent au cœur du changement dans nos localités. Ce festival est une occasion unique de les célébrer et de mettre en valeur leur contribution au développement de nos communautés », a-t-il expliqué. Il a également invité les jeunes de Parakou à s'engager activement dans les activités prévues, parmi lesquelles des ateliers, des conférences-débats et des expositions.

La jeunesse, priorité du développement

national

Le représentant du Préfet du Borgou, Monsieur Sanni BIO BAYE a salué cette initiative tout en rappelant les efforts constants du gouvernement sous le leadership du Président Patrice TALON pour faire de la jeunesse une priorité nationale. Il a remercié le Ministre des Sports, pour le choix porté sur le département du Borgou. « Cette rencontre inédite de partage et de valorisation de la jeunesse reflète l'engagement du gouvernement à travers des projets novateurs et des opportunités d'emploi », a-t-il affirmé.

## Un programme riche et diversifié

Au nom du Ministre des Sports, le Directeur de Cabinet, Monsieur Crépin OKOUOLOU, a souligné le caractère inclusif et dynamique du festival. Il a présenté les différents axes autour desquels s'articule le programme :

- Ateliers et conférences : Des séances interactives pour approfondir la compréhension des droits et devoirs civiques, et explorer les thématiques de l'engagement communautaire, du volontariat et du leadership.

- Activités culturelles et artistiques : des expositions mettant en valeur le savoir-faire des associations locales primées récemment, ainsi que des spectacles célébrant la créativité de la jeunesse.

- Activités récréatives et visites guidées : des moments de détente et de découverte pour renforcer les liens entre les participants.

## Une invitation à l'engagement

En conclusion, le Directeur de Cabinet a exhorté les jeunes à profiter pleinement de cette opportunité exceptionnelle pour apprendre, partager et s'épanouir. « Votre énergie et votre créativité sont essentielles pour construire une société plus inclusive et dynamique. Ensemble, faisons de ce festival un succès retentissant ! ».

Le Festival Citoyen de la Jeunesse promet d'être une expérience inoubliable pour les jeunes du Bénin et une preuve supplémentaire de l'importance de la jeunesse dans le développement de la nation.

Rendez-vous dans les stands et ateliers pour vivre pleinement cette fête de la citoyenneté et de la créativité !

## DISCOURS SUR L'ETAT DE LA NATION

## Texte intégral du message du Président de la République, Monsieur Patrice TALON sur l'état de la Nation



Présidence du Bénin

Conformément aux dispositions de l'article 72 de la Constitution du 11 décembre 1990 telle que modifiée par la loi N°2019-40 du 07 novembre 2019, le Président de la République, Chef de l'État, Chef du Gouvernement, Monsieur Patrice Talon, a délivré, ce vendredi 20 décembre 2024 à l'Assemblée nationale face aux élus du peuple, son message sur l'état de la Nation dont voici la teneur....

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,  
Mesdames et Messieurs les Députés,

A nouveau, je me fais le devoir et le plaisir de venir ici, dans le temple de la contradiction politique (constructive), vous entretenir sur l'état de notre Nation.

Honorables députés, alors que le monde s'enfoncé globalement dans un cycle d'incertitude et d'instabilité, que les foyers de tensions se multiplient ici et là, déstabilisant l'économie mondiale, que la démocratie, l'ordre mondial, la coopération internationale et le climat paraissent plus que jamais mal en point, le Bénin continue sans tapage, d'avancer sur le chemin de son développement et de la consolidation de son unité.

Nos succès sont incontestables dans tous les domaines, même si leurs effets ne sont pas toujours immédiatement perceptibles.

Le seul domaine dans lequel nous sommes toujours à la peine, reste celui de la lutte contre le terrorisme sur la frontière nord du territoire.

Malgré nos efforts qui nous permettent de contenir le mal, voire de le faire reculer, nos forces de défense et de sécu-

rité positionnées sur nos lignes de frontière nord continuent d'être éprouvées par des terroristes en totale liberté dans des pays voisins.

Cependant, je peux vous affirmer que les investissements qui sont en cours, tant en matériels, en infrastructures, qu'en ressources humaines, nous permettront sous peu, de tenir les terroristes loin de notre territoire.

Honorables Députés,  
La cherté de la vie et le faible pouvoir d'achat du plus grand nombre d'entre nous, demeurent eux aussi pour moi, un point d'insatisfaction et de peine.

Mais en vérité, un pouvoir d'achat suffisant pour chacun de nous tous, n'est-il pas l'objectif final de notre action commune ?

Est-il réaliste que, venant de si loin, nous soyons déjà tous, satisfaits de tout ?

Nous n'y sommes pas encore, mais ensemble nous construisons jour après jour le pays, afin qu'il offre à chacun, à terme, les meilleures opportunités d'épanouissement en fonction des efforts fournis.

C'est ainsi que, dans chacun des domaines fondamentaux permettant au pays de parvenir à cette étape, nos progrès sont continus et incontestables.

Depuis 2016, notre pays progresse par notre travail à nous tous.

Les observateurs avisés affirment qu'on n'a jamais vu autant de chantiers ouverts à la fois au Bénin.

L'eau potable n'arrête pas de gagner de plus en plus de localités et s'établit en cette fin d'année à 80% de taux de pénétration de la population contre 42% en 2016.

Le retard que nous avons pris

en raison des nombreux échecs de forage dans les régions difficiles est en train d'être rattrapé. Il en est de même dans le secteur de l'électricité où nous sommes victimes de notre propre succès en ce que l'explosion du branchement des ménages et l'arrivée d'un grand nombre d'industries gourmandes en énergie électrique, dépassent largement nos prévisions et planifications.

Mais nous serons au bout de nos peines dans les 24 mois à venir.

Dans le secteur des infrastructures, la cité ministérielle, la cité administrative d'Abomey-Calavi, les cités départementales, les multiples édifices administratifs et d'institution, les innombrables marchés modernes ruraux et urbains qui font de plus en plus notre fierté comme jamais, et j'en passe, témoignent de nos prouesses sans pareilles.

Le secteur de la santé n'est pas en reste et le meilleur s'annonce déjà.

Le Centre Hospitalier International d'Abomey-Calavi, l'hôpital de zone de Savè ou celui de Tchaourou sont autant d'exemples qui nous donnent l'avant-goût de ce qui est en cours.

Dans le secteur productif, notre dynamisme reste soutenu et enviable.

L'industrie, l'agriculture, le commerce, les services et l'artisanat progressent de manière remarquable.

La mécanisation agricole est en train de connaître un succès et une pénétration dépassant toutes les prévisions.

Il en est de même pour l'industrialisation du pays dont la vitesse surprend tout le monde avec ses exigences de matières premières agricoles suscitant quelques controverses et justifiant ainsi que le progrès nécessite souvent des sacrifices.

Quant au bon fonctionnement de notre administration publique, le constat reste éloquent même si beaucoup d'efforts restent à faire.

Elle se dépolitise complètement pour être plus efficace, et le seul critère pour y accéder est définitivement le mérite.

Nos services publics se dématérialisent et sont de plus en plus accessibles aux usagers faisant reculer les tracasseries et la corruption.

L'école béninoise a oublié les années scolaires irrégulières émaillées de grèves sauvages. Le microcrédit s'est définitivement débarrassé de l'allégeance politique et du rançonnement

et le nombre de bénéficiaires ne cesse de croître.

Le secteur judiciaire s'améliore de plus en plus, même si l'effectif de magistrats nécessaire reste largement insatisfait faute de postulants qualifiés.

Mais l'État met les bouchées doubles pour combler le déficit et assurer la formation.

Quant à la bonne gouvernance, notre pays continue de se distinguer et vient d'être classé 2ème en Afrique et 1er de l'espace francophone d'Afrique en matière de transparence budgétaire.

Enfin, il n'échappe à aucun regard que le Bénin s'impose de plus en plus comme un pays de rayonnement artistique, culturel et touristique.

Tout ceci est possible parce que nous mobilisons davantage de ressources financières au plan interne et en assurons une gestion rigoureuse pour financer les projets structurants afin d'améliorer nos infrastructures, développer nos secteurs productifs, créer des emplois et améliorer le bien-être de nos populations.

Tout cela permet au Bénin d'être plus crédible sur la scène internationale et de rassurer les partenaires qui lui font confiance.

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,  
Mesdames et Messieurs les députés,

Vous l'aurez remarqué, je ne suis pas venu vous abreuver de chiffres évocateurs ou d'une liste impressionnante de nos réalisations.

Vous êtes acteurs et co-auteurs, au même titre que l'ensemble de nos concitoyens, de toutes ces réalisations ; vous qui nous donnez les moyens législatifs et qui contrôlez notre action pour nous pousser à performer davantage.

Au demeurant, vous avez été témoins de la tournée de reddition de comptes que le Gouvernement a entreprise cette année dans nos 77 communes. Cette démarche qui célèbre la démocratie participative a ainsi offert l'occasion d'échanges directs avec les populations dans tout le pays.

Partout, elles ont exprimé leur satisfaction pour les réalisations visibles et ont surtout demandé que la dynamique qui les porte se poursuive et s'amplifie.

Et au cas où nous-mêmes, Béninois et Béninoises, acteurs au quotidien de ces avancées, ne les remarquons pas parce que nous avons encore des attentes insatisfaites ou parce que nous restons parfois enfermés dans

## DISCOURS SUR L'ETAT DE LA NATION

## Texte intégral du message du Président de la République, Monsieur Patrice TALON sur l'état de la Nation

le déni de nos propres succès, il y a des regards extérieurs qui nous observent, nous félicitent, nous envient et nous rassurent que nous sommes sur le bon chemin.

A titre illustratif, le Bénin vient d'être classé par les organismes spécialisés, parmi les 25 destinations touristiques les plus prisées au monde pour l'année 2025.

Cette performance inédite n'est autre que le résultat de notre action résolue pour le développement touristique et il est clair qu'elle va s'améliorer encore avec l'achèvement de nombreux chantiers en cours dans le pays.

C'est le signe que nous avons eu raison de commencer à révéler notre riche patrimoine touristique créateur d'emplois et de richesse.

Dans la même veine, suivant le classement du Forum économique mondial, le Bénin est aujourd'hui 5ème en Afrique pour la qualité de son réseau routier.

S'il est vrai qu'on ne mange pas la route, il est pourtant vrai que la route fait manger.

Plus que jamais, nous pouvons affirmer que le chemin du développement passe par le développement de la route.

La preuve est que partout, nos concitoyens en réclament davantage en précisant, que c'est bien de la nouvelle qualité de routes qu'ils parlent.

Honorables députés, Cette qualité qui caractérise désormais notre action comme l'illustre notre réseau routier, est devenue la marque de la gouvernance publique du Bénin et celle de sa signature, de sorte que la notation de notre pays ne cesse de s'améliorer.

Récemment d'ailleurs, notre notation est passée de B à 2B dans un environnement pourtant, globalement difficile.

Ainsi, notre pays se positionne parmi les meilleures signatures d'Afrique sub-saharienne et peut emprunter à des taux de plus en plus bas.

Un autre exemple par lequel la communauté internationale cite notre pays comme modèle, est notre programme de cantines scolaires grâce auquel nous donnons par jour un repas chaud à plus de 1,3 million d'écoliers dans plus de 80% de nos écoles primaires publiques dont 95% d'écoles en milieu rural.

De fait, d'autres pays viennent de plus en plus s'inspirer de notre modèle.

Un dernier indicateur et pas des moindres, Cotonou vient d'être classée première ville la plus

propre de l'Afrique de l'Ouest et sixième de toute l'Afrique. Cela est certes flatteur, mais notre volonté est de faire toujours mieux car nous avons vocation à être les meilleurs en tout.

Tout ceci devrait nous convaincre que notre Bénin se construit grâce à nos propres efforts, et c'est cela le secret de tout développement socio-économique durable : savoir compter sur soi avant le soutien des autres.

Mesdames et Messieurs, représentant la Nation,

Mais à quoi devons-nous une telle dynamique qui nous vaut les prouesses remarquables que le monde relève et apprécie ?

Dans un contexte où nous n'avons encore mis en évidence aucun gisement minier, l'ampleur et la qualité de nos réalisations tiennent de notre volonté de changer de destin, de notre ardeur au travail, mais davantage de l'état d'esprit qui nous caractérise désormais.

Cet état d'esprit, c'est celui d'avoir pris conscience que seul notre travail peut nous sortir de la pauvreté et nous offrir les conditions de vie auxquelles nous aspirons tous.

Cet état d'esprit, j'en ai la conviction, a inspiré nos Guépards dans leur campagne de qualification pour la Coupe d'Afrique des Nations de Football édition 2025.

Il leur a permis de surmonter les difficultés même lorsque cela paraissait impossible, pour revenir sur le devant de la scène continentale.

J'ose croire qu'ils y puiseront désormais les ressources pour s'y maintenir et viser encore plus haut.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Députés,

Viser plus grand et plus haut, au-delà des individus et des petits groupes, doit être aussi le leitmotiv de notre pays dans son ensemble.

C'est cela qui va accroître nos performances, les densifier, les porter à échelle afin qu'elles impactent de plus en plus et durablement la qualité de vie.

Pour y parvenir, nous avons besoin, aujourd'hui et surtout à l'avenir, de ressources humaines aptes, capables d'exploiter au mieux leurs capacités au service de la nation.

Or, il est un fait que le retard de croissance affecte particulièrement les enfants au cours des 1000 premiers jours de leur vie, c'est-à-dire du 3ème mois de gestation jusqu'à l'âge de 2 ans, période durant laquelle le cerveau de l'enfant se déve-

loppe pour l'acquisition du potentiel cognitif nécessaire à la construction du capital humain.

Le Gouvernement a-t-il initié le projet de supplémentation nutritionnelle des 1000 premiers jours qui vise à préserver nos enfants des préjudices irréversibles des carences nutritionnelles durant cette période et, ainsi, leur permettre de grandir en bonne santé avec la préservation de tout leur potentiel cognitif et intellectuel.

Grâce à ce projet dont la phase pilote est déjà en cours et qui sera bientôt généralisé dans tout le pays, nous fournirons gratuitement des suppléments nutritionnels aux femmes enceintes, aux femmes allaitantes et aux enfants de 6 à 24 mois.

Mieux, les frais de consultations prénatales dans les centres de santé publics seront pris en charge par l'Etat pour faciliter l'accès aux suppléments nutritionnels au plus grand nombre de femmes enceintes ciblées par le projet.

C'est l'une des raisons d'être de l'Agence nationale de l'Alimentation et de la Nutrition.

Mesdames et messieurs les Députés,

Associées à cela, la pertinence et la qualité de l'éducation et de la formation constituent des prérequis indispensables dans le processus de développement socio-économique.

C'est pourquoi, et vous le savez déjà, le Gouvernement a fait le choix d'une refonte totale de notre système éducatif en vue de donner la primauté à l'enseignement technique et la formation professionnelle.

Là-dessus, parce que les travaux de construction proprement dits n'ont pas commencé, je sais que certains doutent encore de la réalité du programme de mise en œuvre de 30 lycées techniques agricoles, de 8 écoles de métiers dans les secteurs de l'énergie, du numérique, des bâtiments et travaux publics, de la menuiserie du bois et de l'aluminium, de l'eau et de l'assainissement, de la maintenance des véhicules et des équipements industriels, du tourisme, de l'hôtellerie et de la restauration, de la mode et du textile.

Je comprends les impatiences mais je voudrais faire observer que les études techniques ont pris plus de temps que prévu, en raison des standards que nous exigeons désormais au Bénin.

Elles sont maintenant achevées et les travaux de construction et d'équipement de ces écoles, de ces lycées techniques de mé-

tiers, démarreront dans les prochains mois, sachant que les ressources financières nécessaires sont déjà disponibles à plus de 440 milliards de francs CFA.

Ces programmes permettront notamment à tous les apprenants, quels que soient leurs profils, d'acquérir des compétences en temps réel selon leurs besoins et ceux du marché du travail.

Il est à rappeler que, dans la perspective de cette révolution qui s'annonce pour notre secteur éducatif, le Gouvernement finance depuis quelques années déjà, la formation, sur place et à l'étranger, de plus de 700 nouveaux enseignants devant servir dans le sous-secteur.

De même, un programme de recyclage et de perfectionnement est en cours de préparation à l'endroit des enseignants en situation de classe.

Enfin, pour être complet sur ce sujet, je voudrais rappeler que le Gouvernement a entrepris de mettre en place pour la rentrée scolaire 2026, six lycées scientifiques et deux écoles normales supérieures scientifiques de référence internationale.

C'est dire, mesdames et messieurs, que l'année 2024 qui s'achève a consolidé nos acquis et poursuivi la dynamique au-delà de nos attentes.

Fort de ce constat, je m'en voudrais de ne pas vous exprimer, honorables députés toutes tendances politiques confondues, ma conviction largement partagée par la plupart de nos concitoyens et qui se résume comme suit :

Le Bénin notre pays a trouvé son chemin et cela est irréversible, peu importe l'opinion et le souhait des nostalgiques en quête d'un retour à notre passé honteux.

Finie, finie l'usurpation du pouvoir politique par des vendeurs d'illusions incompétents et mal intentionnés.

Aucune supplication, aucun râlement, aucune menace ne nous fera reculer.

Honorables députés, aucun compromis politique préjudiciable à notre développement ne sera concédé, pour plaire à qui que ce soit ou pour satisfaire un quelconque consensus politique.

Le Bénin est au-dessus de tout ; la démocratie et la compétition politique devront, désormais, être exclusivement et absolument au service de notre développement.

Vive le progrès !

Vive le Bénin !

Je vous remercie.

**TRUMP - OTAN 2025**

(Tribune d'Oleg Nesterenko Président du CCIE(www.c-cie.eu) (Ancien directeur de l'Institut International de la Reconstruction Anthropologique, ancien directeur de l'MBA))



américaines successives.

pays du bloc de l'OTAN ?

Aujourd'hui, Donald Trump estime qu'il est temps pour le vieux continent de payer la facture de l'abondance qui lui a été procurée par l'Amérique dès la fin du conflit face à l'Allemagne nazie.

Après l'explosion du gazoduc Nord Stream, réalisée directement ou indirectement par le pouvoir américain sortant - nul doute sur les premiers bénéficiaires de l'action - afin d'aider à réfléchir l'Union Européenne dans « la bonne direction », le président américain nouvellement élu impose aux européens l'augmentation des importations des produits énergétiques américains à des prix très élevés. Le cas échéant, Trump menace d'instaurer des conditions restrictives et des barrières douanières vis-à-vis de la production importée depuis l'UE. Et, par la même occasion, fait clairement comprendre aux homologues européens que le temps du GATT, de même que celui de l'OMC est révolu.

L'exigence de l'augmentation des investissements européens dans l'OTAN

Bien des années avant le déclenchement de la phase active du conflit entre l'Otan et la Russie sur le sol ukrainien, en juillet 2018, Donald Trump avait déjà suggéré aux membres de l'organisation de doubler leurs dépenses militaires en les portant à 4% de leur PIB, soit très au-delà des 2% qu'ils ont déjà eu du mal à réaliser.

Lors d'un rassemblement public, le 10 février 2024, Trump a renvoyé un message clair aux dirigeants européens : « Si vous ne payez pas et que la Russie vous attaque, je ne vous protégerai pas. En fait, je les encouragerai. Vous devez payer vos factures ! ».

Via la « fuite » organisée auprès du Financial Times, Donald Trump fait clairement afficher sa volonté de mettre la pression sur les pays-membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord en exigeant le passage de 2 à 5% de leur PIB respectif dans leurs dépenses pour la défense.

Bien évidemment, ce qui est sous attendu dans ces nouvelles exigences, ce n'est guère l'investissement supplémentaire dans le développement de l'industrie de défense du vieux continent, mais dans celui des Etats-Unis d'Amérique avec les bénéfices financiers des groupes américains y afférents.

Et même les dépenses supplémentaires qui peuvent être réalisées dans l'industrie de défense « européenne » ne seront qu'une illusion. Illusion cachant la réalité : l'un des principaux bénéficiaires de l'investissement resteront les Etats-Unis. En parlant, par exemple, d'un des plus grands groupes européens de défense, Rheinmetall, il ne faut pas négliger le fait que parmi ses principaux actionnaires on compte toute une série de géants américains, tels que BlackRock, Fidelity Investments, The Capital Group Companies, Goldman Sachs ou encore Bank of America.

En clair : les économies de l'UE doivent participer dans la résolution des problèmes que l'économie américaine connaît aujourd'hui, si celle-ci souhaite continuer à être militairement protégée ou, plus exactement, supervisée par le leader Outre-Atlantique de l'OTAN.

Néanmoins, c'est loin d'être l'unique, encore moins la principale raison des exigences du nouveau leader américain.

La réelle signification de l'initiative de Trump

Quelle est la réelle signification de l'importante augmentation du budget de défense exigée aux

En parlant de la France, l'unique puissance nucléaire au sein de l'Union Européenne, il est à noter qu'en ayant le PIB à hauteur de 2 822,5 milliards d'euros pour l'année 2023, les crédits de la mission défense ont été fixés à hauteur de 43,9 Mrd €, contre 47,2 Mrd € pour l'année 2024. Un grand effort financier a été réalisé pour l'année 2025, en prévoyant le budget défense à hauteur de 50,5 milliards d'euros. Cela étant, il est à souligner que même ce chiffre sera, néanmoins, inférieur à 2% du PIB de l'année de 2024.

En ce qui concerne la première puissance économique européenne qui est l'Allemagne, son PIB en 2023 était de 4 121 milliards d'euros et le budget défense à hauteur de 90 Mrd€ en 2024, ce qui est inférieur à 2,5% du PIB.

Pour un petit pays comme la Belgique, par exemple, les dépenses de défense se sont élevées en 2023 à 6,658 milliards d'euros, soit 1,13% de son PIB, contre 7,9 Mrd €, soit 1,30 % du PIB pour l'année 2024.

Cela signifie qu'hormis les pays baltes, la Pologne et la Grèce qui ont les dépenses de défense traditionnellement très élevées (principalement financées par le budget européen), le passage du budget défense du reste des pays de l'UE ne serait-ce qu'à hauteur de 3% serait tout à fait néfaste vis-à-vis d'autres secteurs tels que le social, l'éducation nationale ou celui de la santé publique. Le passage du budget défense à hauteur de 5% demandé par Trump ne signifiera rien d'autre que l'effondrement du système politique de l'Union Européenne.

Pour la France, en faisant même un effort sans précédent au niveau de l'appareil de propagande contrôlé par l'actuel pouvoir, avec la fin des hostilités sur le sol ukrainien qui doit, fort probablement, avoir lieu dans l'année à venir, il serait tout à fait impossible de persuader l'électorat français de la véracité de la menace de Moscou - et ceci est au point d'avoir la nécessité de passer le budget défense de 50.5 Mld € en 2025 à 100, voir 140 Mld € dans les années à venir, en se pliant aux exigences américaines.

Ainsi, croit-il Donald Trump que son exigence soit réalisable ? Certainement pas.

Certains experts stipulent que Trump, en tant que grand négociateur, veut commencer la négociation en plaçant la barre très haut, afin de la baisser par la suite et d'arriver au niveau qu'il souhaite réellement - par exemple à 3,5% au lieu de 5% du PIB déclaré. En ayant, entre autres, plus de dix ans d'expérience de l'enseignement de la matière « Négociation B to B » dans l'enseignement supérieur, je peux affirmer qu'un tel avis est tout à fait amateur et parfaitement erroné. Commencer une négociation dans le monde occidental en plaçant les objectifs affichés très au-dessus de la « zone de marchandage » - soit très au-dessus du maximum acceptable par l'interlocuteur - cela vaut de tuer la négociation avant même son commencement. Et Trump le sait mieux que quiconque. Mon ancien partenaire Dominique Bouillon qui est l'ancien partenaire de Donald Trump, m'a confirmé par le passé que ce dernier fait bien partie des meilleurs parmi les meilleurs au niveau des capacités à négocier.

Nulle erreur de calcul possible de la part du président américain élu : en formulant de telles exigences, Trump est parfaitement conscient qu'il est tout à fait impossible pour les pays de l'UE d'y répondre positivement.

Quelles sont, alors, les réels objectifs de son actuelle initiative ?

Aujourd'hui les pays européens, tels que l'Allemagne et la France prétendent toujours à leur place à la table de négociation sur les questions qui détermineront le monde de demain. Notamment dans la négociation avec la Russie sur les conditions de l'arrêt du conflit armé en Ukraine, vu que l'Union Européenne est plus que directement engagée et concernée.

Exclure l'UE en tant que puissance économique ne disposant pas, toutefois, d'une réelle force militaire, de la discussion sur le futur du monde ; l'exclure de la table des négociations face aux « empires » - Russe aujourd'hui et Chinois demain - dont la tentative d'effondrement entreprise dans les dernières années par l'Occident collectif s'est avérée être un échec - cela paraît être l'un des principaux objectifs d'aujourd'hui de l'administration Trump sur la scène européenne.

Les satellites traditionnels des Etats-Unis d'Amérique très affaiblis, seront remis à leur place de suiveur et auront le droit non pas à la parole, mais à l'approbation de la politique américaine qui verra le jour dès janvier 2025.

Les leaders de la majorité des pays de l'EU sont tombés dans leur propre piège face à leur électoral. En mettant en place un gigantesque système de désinformation et de propagande antirusse, ils ont réussi à faire remplacer les capacités d'analyse de la majorité de leurs citoyens par les produits de propagande imposés par leurs média mainstream et à faire croire que la Fédération de Russie représente une réelle menace militaire vis-à-vis du territoire de l'EU.

En Europe d'aujourd'hui, allouer les budgets exigés par Washington au secteur de la défense au détriment de toutes autres sphères se situant déjà au bord de la faillite, telles qu'économiques et sociales - c'est signer son propre arrêt de mort politique au niveau national ; ne pas accepter ces exigences - c'est perdre la protection militaire américaine en mettant les masses électorales apeurées par la propagande dans un tel état qu'elles se considéreront en grande insécurité permanente sous la « menace russe ».

Etant parfaitement conscient que ses homologues européens seront dans l'incapacité de faire volte-face dans leur propagande antirusse - ce qui, le cas échéant, permettrait de ne plus surinvestir dans le secteur de la défense - Trump se situe en position de force et gagne la partie tant dans le cas de l'augmentation significative des dépenses européennes dans la défense, tant en cas d'absence de ces dernières : dans les deux cas l'actuelle classe politique européenne sortira grandement affaiblie.

Le président américain élu n'oublie guère un autre élément-clé qui est en train de guider sa politique internationale vis-à-vis de l'Union Européenne : la quasi-intégralité des chefs d'états européens se sont ouvertement positionnés auparavant en tant que pro-démocrates américains et, de facto, ennemis de Trump et de tout ce qu'il représente.

Ainsi, l'affaiblissement inévitable par la déstabilisation sur la question de défense européenne de ses adversaires sur l'arène politique européenne, combiné au soutien ouvert à son principal allié politique sur le vieux continent qui est le président hongrois Victor Orban, vise le renversement progressif de la classe politique hostile actuellement au pouvoir dans l'EU et la formation d'une nouvelle qui suivra les pas de la politique hongroise vis-à-vis de la politique et des intérêts de l'administration républicaine Outre-Atlantique.

Le Financial Times rapporte que les proches conseillers de Donald Trump en matière de politique étrangère ont apporté à la connaissance des hauts responsables européens, début de ce mois de décembre 2024, que le président élu américain a l'attention d'exiger aux États membres de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord l'augmentation de leurs dépenses de défense à hauteur de 5% de leur PIB respectifs, contre l'objectif actuel de 2% et dont 1/3 des membres de l'Alliance à l'heure d'aujourd'hui n'arrivent pas à atteindre.

Voici le bref décryptage du positionnement au niveau sécuritaire de la future administration américaine dirigée par Donald Trump vis-à-vis des pays-membres de l'OTAN et, surtout, selon mon avis, ses véritables raisons sous-jacentes.

La dette européenne vers les Etats-Unis d'Amérique

Les deux principaux piliers de la réussite économique que les pays de l'Europe de l'Ouest ont connus dès la fin de la seconde guerre mondiale et jusqu'à aujourd'hui, en tout cas selon la conviction de la classe politique américaine, sont les conditions très favorables au niveau des droits de douane accordées en 1947 par Washington à la production exportée vers les Etats-Unis depuis les pays européens en ruine, ainsi que l'accès au gaz bon marché obtenu par l'Allemagne via l'accord signé en 1970 avec l'URSS.

En parlant des faveurs douanières accordées par les Américains aux exportations européennes, il s'agit du General Agreement on Tariffs and Trade - l'accord GATT : accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, signé par 23 pays, le 30 octobre 1947, qui a donné par la suite, le 1er janvier 1995, naissance à l'Organisation mondiale du commerce (OMC).

En ce qui concerne l'accès au gaz bon marché obtenu par les allemands, il s'agit du contrat à long terme « tubes contre gaz », signé entre la République Fédérale d'Allemagne et l'Union Soviétique, le 1er février 1970. L'accord prévoyait la fourniture à l'URSS de tuyaux de grand diamètre et d'autres équipements pour la construction d'un gazoduc vers l'Europe occidentale, contre le gaz russe à des tarifs très avantageux. Le partenariat a connu un grand succès et a été appelé « l'affaire du siècle » en raison du fait qu'il était le plus important dans l'histoire des relations économiques Russo-européennes.

Les années ont passé et l'Europe est devenue économiquement autosuffisante et, par la même occasion, la principale concurrente des Américains sur les marchés mondiaux, ce qui n'a pas été prévu initialement et est devenu guère plaisant aux yeux des administrations